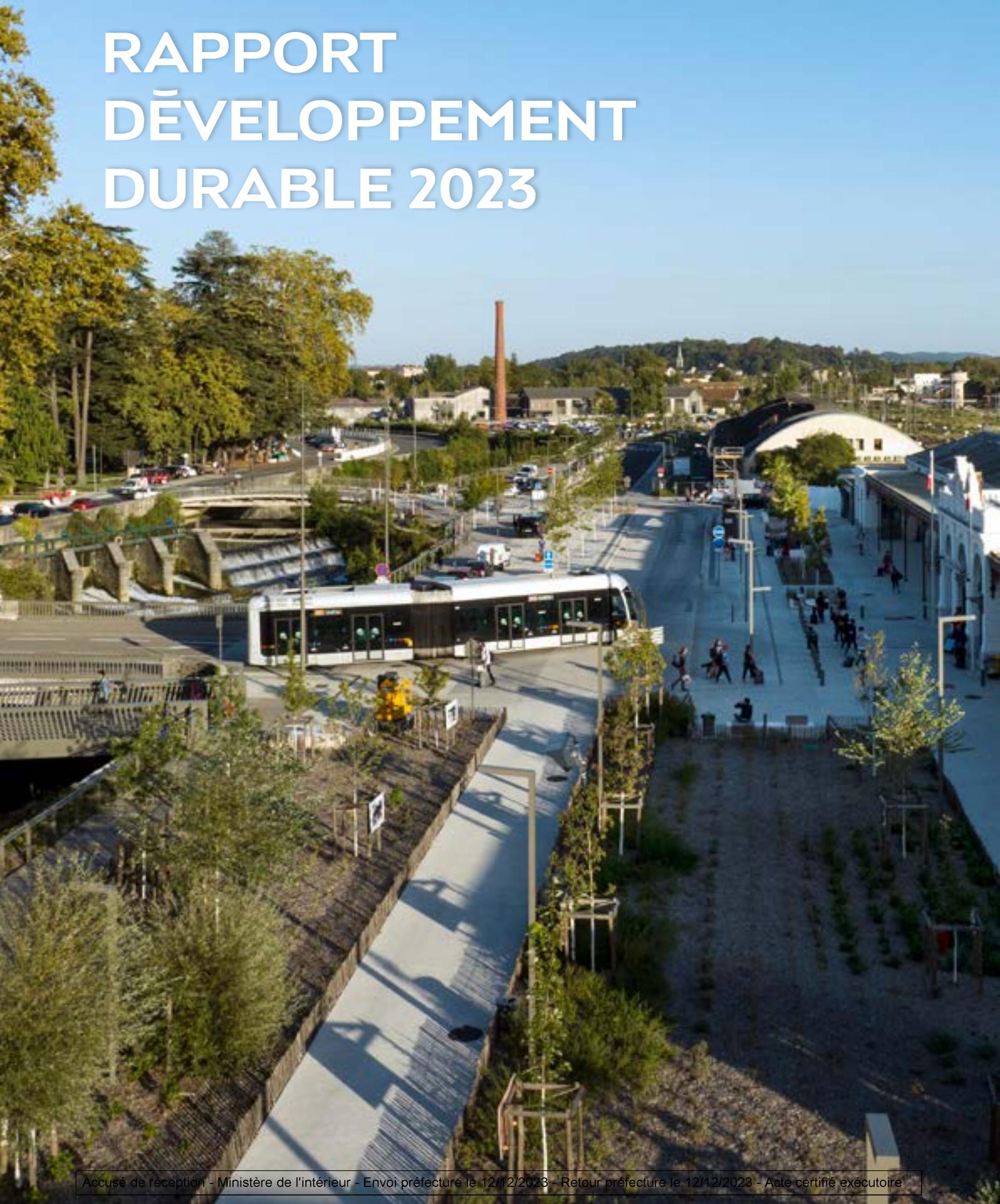


RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



édito

2 Mode d'emploi

3 Chiffres clés

4 1- Une politique énergie-climat ambitieuse

5. Le réseau de chaleur urbain
6. La stratégie neutralité carbone finalisée
7. C'est parti pour l'élaboration du nouveau plan climat !
8. L'accompagnement des communes de l'agglomération
9. La géothermie
9. L'énergie solaire photovoltaïque
10. Réhabilitation à haute valeur environnementale du groupe scolaire Marancy
11. Réhabilitation des anciens bâtiments « Labat »
12. Biométhanisation des boues issues du traitement des eaux usées et méthanation du CO₂
13. Accélérer la transition écologique au service de la compétitivité économique et de l'emploi

14 2- Préserver et restaurer la nature en ville et la biodiversité

15. Préserver et restaurer la biodiversité et la nature en ville pour un territoire résilient
16. Le programme « Ma cour de récréation idéale »
17. Défi biodiversité
17. Extension et poursuite des aménagements du parc naturel des rives du Gave
17. L'éco-pâturage prend ses quartiers
18. Définition d'un atlas cartographique de renforcement des continuités écologiques
18. Dispositif d'accompagnement des communes
18. Obtention du Label écojardin pour la gestion écologique de la coulée verte du Lau
19. Le plan de formation interne pour accompagner la gestion écologique des espaces publics se poursuit
19. Dispositif « Un coin de nature dans mon école »
19. Déploiement des démarches citoyennes - permis de jardiner, jardiniers en jardins collectifs
19. Inventaire des zones humides de l'agglomération paloise
20. Projet de végétalisation de la place Clémenceau
20. Rénovation du Parc Lawrance
20. Plan Canopée
21. La poursuite des actions menées dans le cadre de la Gemapi
22. Le règlement local de publicité intercommunal : un outil pour la protection du cadre de vie et des paysages
23. Quartier Université-Technopole - un laboratoire de la désimperméabilisation de l'espace public

24 3- promouvoir et encourager les mobilités durables et actives

25. Le Pôle d'échanges multimodal ou PEM
26. Mobilités et espaces publics
26. La politique globale en faveur du vélo
27. De nouveaux bus zéro émission
27. Idélis à la demande : le transport à la demande dynamique
28. La construction d'un dispositif communautaire en faveur des aménagements cyclables
28. L'adoption de la charte de logistique urbaine durable
29. Challenge de la mobilité entreprises et écoles
29. Nouveau défi « 1 mois sans ma voiture »

30 4- Prévenir et valoriser les déchets, favoriser le réemploi

31. Une nouvelle collecte de déchets alimentaires se déploie sur le territoire de l'agglomération
32. Le contrôle d'accès aux déchetteries
33. Vers des conditionnements plus durables pour notre restauration collective
33. Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires
34. La prévention des déchets

36 5 Vers une agriculture nourricière & de proximité

37. Définition d'une stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation
38. Le soutien au développement de l'espace-test agricole Pouss'béarn
38. La plateforme « Manger Béarnais » : un outil pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux

40 6- Informer et accompagner les habitants

41. Accueil des usagers
42. Éducation à l'environnement
44. La maison de l'habitat

46 7- Œuvrer pour toutes les solidarités

47. Festival des solidarités aux Halles de Pau
48. L'espace rencontre du Foirail : Une structure de proximité par et pour les habitants
50. La Ville de Pau poursuit son soutien aux associations : le Forum, les ateliers et les rencontres du bénévolat
51. Mars Attaque 2023, un mois de lutte contre les discriminations
52. La nouvelle entreprise à but d'emploi Ecloz
54. Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
55. Novembre : les rendez-vous du mois de l'économie sociale et solidaire
56. La plateforme mobilité
57. Emploi : l'agglomération favorise l'emploi grâce à la clause d'insertion
58. Le Pôle entrepreneurial Laherrère
59. Accueil des gens du voyage

60 8- Favoriser le bien-être des habitants par l'activité physique et la prévention santé

61. Actions petite enfance
62. Santé publique
63. Les seniors
64. « Rafraîchissements dans les quartiers de Pau » confirment leur succès auprès des Palois

66 9- Des politiques internes visant l'exemplarité

67. Le Plan de Sobriété Énergétique : une réactivité exemplaire face à la crise énergétique
68. Construire des programmes de travaux efficaces et accélérer la rénovation du parc existant
69. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
70. Le règlement local de publicité intercommunal : un outil pour la protection du cadre de vie et des paysages
70. L'éco quartier Saragosse
72. Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
74. Une politique sport et éducation active en faveur du développement durable
75. Fonctionnement du garage municipal et la gestion de la flotte des véhicules
75. Contrat de relance et de transition écologique
76. Une politique Ressources Humaines engagée et résiliente
77. Une communication et une animation événementielle investies dans le développement durable
78. Des actions fortes sur l'équipement numérique des agents
79. L'inscription de la transition climatique et sociale dans les démarches de politique culturelle
80. Le renouvellement de la labellisation territoire engagé transition écologique, volet Climat-Air-Énergie (TE-CAE)
80. Mise en place du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)



édito

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire est aussi l'occasion de présenter le rapport annuel de développement durable de la ville et de l'Agglomération. Une synthèse utile pour partager et mettre en lumière les très nombreux projets mis en œuvre pour faire de Pau une capitale humaine et durable. Le grand plan de sobriété élaboré par nos équipes et associant tous les agents est un impératif vertueux.

Le Pôle d'Échanges Multimodal que nous venons de livrer va changer nos déplacements. Nouvelle porte d'entrée de la Ville, de l'Agglomération et du Béarn, le pôle d'échanges est un marqueur de la modernité de nos aménagements pour favoriser les mobilités multiples, individuelles et collectives.

Au-delà de ce projet emblématique, les initiatives de nos collectivités sont si nombreuses qu'il est difficile de toutes les citer. Je veux vous faire partager ici ma grande satisfaction après la réhabilitation de l'école Marancy à partir de matériaux sélectionnés pour leurs propriétés isolantes ou encore du nouveau pôle Laherrère. L'année 2023 aura aussi été marquée par le nouvel élargissement du parc Noulibos, un parc plébiscité tout l'été par des milliers de familles.

Pau est une ville verte comme toute notre agglomération. C'est un patrimoine commun à préserver mais c'est aussi un devoir pour nous tous que de faire fructifier le vivant. Nous avons doublé en 2023 le nombre d'arbres plantés par rapport aux années précédentes. Nous avons validé notre feuille de route en matière d'agriculture et d'alimentation, de filières courtes, pour les prochaines années. L'installation de jeunes agriculteurs est une richesse pour notre territoire et la promesse d'une agriculture vivante et en mutation. La généralisation du tri des déchets alimentaires en vue du retour au sol de la matière organique procède de la même volonté de protéger le vivant sous toutes ses formes.

A Lescar sur le pôle pionnier de Cap Ecologia où viendra s'implanter un parc photovoltaïque, les installations de biométhanisation et de méthanation sur l'unité de dépollution des eaux usées sont deux premières technologies mondiales qui viennent traduire dans les faits notre stratégie d'économie circulaire.

La géothermie est une ressource propre et quasi-illimitée, disponible sous nos pieds. Une première application est en cours dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne friche au Nord de Pau qui abritera notamment les associations telles que les Restaurants du Cœur, la Cravate Solidaire et Mobil aide. Enfin nous achevons dans les temps l'aménagement majeur du réseau de chaleur urbain. D'autres projets suivront pour accélérer encore notre volonté commune de neutralité carbone de l'agglomération.

Je vous dis mon amitié,
François Bayrou

mode d'emploi

Ce que dit la loi...

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et modifié par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Extrait du décret n°2011-687 du 17 juin 2011

Comment lire ce rapport ?



Un code couleur pour identifier la ou les collectivités concernées :

Cette année, un document unique compile l'ensemble des actions et dynamiques menées par la Ville de Pau et l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable. Un code couleur permet d'identifier celles relevant de la **Ville (en bleu)**, celles de l'**Agglomération (en orange)**, ou celles qui concernent les **deux collectivités (en vert)**.

Des pictogrammes pour identifier les finalités du développement durable concernées :

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de déclarations et de textes internationaux, fondateurs du développement durable, comme la stratégie nationale de développement durable adoptée par la France. Ces cinq finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, sont les suivantes :



Dans la marge de chaque partie du rapport, les pictogrammes représentés ci-contre et correspondant aux finalités concernées seront indiqués.

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

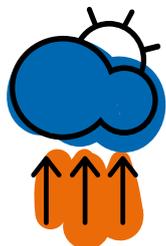
Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

les chiffres clés ...



Energie climat

500 000 euros

C'est le montant des coûts énergétiques évités pour la collectivité grâce au Plan de Sobriété Énergétique



Nature en ville, biodiversité

8000 m²

C'est la surface désimperméabilisée dans le cadre du projet de parc du ruisseau du Laü sur le site de l'UPPA.



Mobilité

10/07/2023

C'est la date d'ouverture du Pôle d'Échange Multimodal (local vélo de 120 places, 8400 m² d'espaces plantés dont 200 arbres et 10 000 arbustes)



Déchets et réemploi

8500

C'est le nombre de foyers supplémentaires de l'agglomération desservis par le service de collecte des déchets alimentaires



Agriculture

5

C'est le nombre d'ambitions de l'agglomération dans le cadre de sa stratégie agricole et alimentaire, avec notamment le soutien à l'installation des jeunes et la protection du foncier agricole



Informier, accompagner les habitants

20

C'est le nombre de participants au nouveau défi «un mois sans ma voiture» organisé par la collectivité



Solidarité

90

C'est le nombre de partenaires à «Mars Attaque», le mois de lutte contre les discriminations, organisé par la Ville de Pau (décliné en 103 actions et 14 événements dans l'espace public, dans 46 lieux différents)



Sport, santé et prévention

600

C'est le nombre d'habitants ayant pratiqué une activité sportive douce dans le cadre de la 4^{ème} édition des « Rafraichissements dans les quartiers de Pau »



Politiques internes

145 000 euros

C'est le montant d'aides aux entreprises accordées en soutien aux démarches de transition écologique

1

Une politique énergie climat ambitieuse



LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En mai 2019, la CAPBP a attribué à la société PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES une concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain pour une durée de 26 ans.

Les réseaux de chaleur permettent de mobiliser des énergies renouvelables et de récupération nécessaire au respect des engagements de décarbonation de la CAPBP mais également au maintien de prix stable de la chaleur. En effet, les prix des énergies renouvelables ou de récupération ne sont pas liés aux fluctuations des prix des énergies fossiles (gaz naturel) et la mixité des combustibles qui alimentent le réseau permet d'engager les énergies les moins onéreuses et les plus locales en priorité.

Le réseau de chaleur urbain est un projet d'envergure composé de trois centrales de production et 44 kilomètres de réseau. Il alimente en chaleur **208 abonnés** pour répondre à leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour **77.5 MW souscrits et 132 GWh d'énergie consommée**.

La chaleur produite est à **75% de la chaleur renouvelable et de récupération issue de l'incinérateur pour 50% et de la centrale biomasse pour 25%** (mix énergétique cible) ce qui évite l'émission de 24 000 tonnes de CO₂ par an.

ACTIONS 2023

Les objectifs pour 2023 étaient de terminer les travaux débutés en 2020 et mettre en service pour la saison de chauffe 2023-2024, l'ensemble des installations dans leur configuration finale.

PERSPECTIVES 2024

À l'issue de la prochaine saison de chauffe, l'année 2024 sera consacrée à l'approfondissement des perspectives tracées par le schéma directeur qui permettront d'envisager les modalités opérationnelles et contractuelles de développement du réseau de chaleur urbain.

La Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées a également réalisé une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de Jurançon dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid. Cette étude a démontré qu'un réseau de chaleur pourrait être pertinent au regard des potentiels abonnés identifiés.

LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE FINALISÉE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'Agglomération s'est fixée **comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040**. Pour y parvenir la CAPBP s'est dotée en 2023 d'une Stratégie Neutralité carbone qui repose sur 4 piliers et objectifs majeurs :

- **Réduire les émissions de GES grâce notamment aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique. La consommation énergétique devra être divisée par 2.** 61% de l'effort devra être porté par les 3 secteurs les plus émissifs de GES et consommateurs d'énergie : **Les transports, l'habitat et le tertiaire.**

- Le développement massif des **énergies renouvelables dont la production devra être très fortement augmentée.**

- **Augmenter de 30% la capacité d'absorption de CO₂ des puits naturels de carbone.** Les forêts et les sols agricoles représentent les principales sources d'absorption et de stockage du CO₂ sur le territoire. Gestion raisonnée et accompagnée de mesure de sobriété foncière.

- **Développer des projets qui permettront de compenser jusqu'à 182 ktCO₂eq d'émissions résiduelles** dans un état d'esprit de coopération avec les territoires voisins et les acteurs locaux.

ACTIONS 2023

Atteindre la Neutralité Carbone requiert une approche systémique. La Stratégie se décline donc également au travers d'une série d'actions complémentaires et compatibles avec ces différents axes pour renforcer les différentes politiques publiques. La stratégie va notamment guider l'élaboration du **nouveau Plan Climat de l'Agglomération dont le lancement a été décidé à l'occasion du conseil communautaire du 29 septembre.**

Pour garantir l'approche systémique des politiques publiques, enrichir la stratégie et imaginer les chemins possibles pour atteindre la neutralité carbone, ont été réalisés en 2023 :

- 1- **La création et l'animation d'un Comité d'Orientation de la Neutralité Carbone.** Il est composé à ce jour de 5 élus en charge des politiques publiques en lien avec la neutralité carbone (eau, habitat, aménagement et urbanisme, Développement Durable et déchets, SCOT). Il permet à ses membres d'aborder la transition de manière transversale par rapport à leurs délégations et de construire une compréhension commune des enjeux et objectifs liés à l'ambition de neutralité carbone.

- 2- **Un travail de sensibilisation des Maires et des élus de l'agglomération.** Un séminaire intitulé **"Pau 2040", territoire en transitions** a réuni les maires des 31 communes de l'agglomération le 20 janvier. Ce fut l'occasion de (1)- mieux comprendre les enjeux et conséquences prévisibles du réchauffement climatique de

l'échelle globale à la réalité du quotidien, (2)- de découvrir les chemins possibles pour atteindre la neutralité carbone (3)- et des modalités de mise en œuvre des transitions dans une autre collectivité qui porte également un projet « territoire zéro carbone ». Un voyage d'étude a également été organisé à La Rochelle en octobre. L'échange d'expériences et les témoignages ont permis de découvrir les démarches de transition d'un territoire qui ressemble au nôtre et qui porte aussi une ambition de neutralité carbone mais aussi de recenser les clés du succès, les freins et les leviers des différentes démarches et projets engagés.

- 3- **Engagé un exercice de prospective territoriale avec le soutien de l'ADEME** pour enrichir sa stratégie et plus globalement sa politique de transition écologique. Cet exercice qui se terminera en juin 2024 permettra notamment de mieux appréhender les intérêts et les leviers d'une approche systémique de la transition. Il vise également à inscrire le projet de transition de l'agglomération paloise dans un récit désirable, positif, cohérent et partagé.



OBJECTIF 2040

LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE
PAU BÉARN PYRÉNÉES

Points essentiels

Comité Neutralité Carbone 2040 | ADEME

PERSPECTIVES 2024

En lien avec le plan climat, un exercice de prospective territoriale avec le soutien de l'ADEME a démarré à l'automne pour enrichir la stratégie et plus globalement la politique de transition écologique. Cet exercice qui se terminera en juin 2024 permettra notamment de mieux appréhender les intérêts et les leviers d'une approche systémique de la transition. Il vise également à inscrire le projet de transition de l'agglomération paloise dans un récit désirable, positif, cohérent et partagé à la lumière de la démarche Transition(s) 2050 initiée par l'ADEME.



C'EST PARTI POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU PLAN CLIMAT !

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La CAPBP a adopté son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en juin 2018 pour une période de six ans, il s'achèvera donc mi 2024. Depuis l'adoption de ce premier Plan Climat, le contexte législatif a sensiblement évolué, avec notamment l'adoption de la loi Energie-Climat, de la loi d'Orientation des Mobilités, de la loi Climat et Résilience, ou encore de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Toutes ont des incidences directes sur l'action des collectivités.

Par ailleurs, au-delà de son caractère réglementaire, le PCAET est un document à la croisée de nombreux enjeux, en particulier dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des collectivités devient indispensable en termes d'atténuation des émissions de GES comme d'adaptation du territoire. Leur rôle de mobilisation et d'entraînement des autres acteurs est aussi réaffirmé.

Enfin, un territoire neutre en carbone à l'horizon 2040 doit être porté par une approche plus systémique de ses politiques publiques.

De nouveaux enjeux vont en conséquence guider le renouvellement du Plan Climat :

1- Tout d'abord, les objectifs chiffrés (réduction des émissions de GES, consommations énergétiques, développement des EnR...) devront être ajustés afin de répondre aux orientations régionales et nationales, et d'être alignés avec les objectifs de la stratégie locale de neutralité carbone ;

2- Ensuite, **atteindre la neutralité carbone à 2040 requiert que l'effort soit porté collectivement.**

Bien que disposant de nombreux leviers d'action, l'Agglomération ne pourra à elle-seule réaliser cet objectif. Elle doit aujourd'hui se positionner comme coordinatrice et animatrice de la transition sur son territoire ; elle a pour responsabilité d'insuffler une dynamique collective et susciter l'engagement (à différentes échelles) de ses partenaires et des acteurs socio-économiques. La mobilisation des entreprises, des associations, des communes, et des habitants sera donc au cœur du dispositif d'élaboration du plan climat ;

3- Enfin, certains sujets devenus incontournables ces derniers mois seront abordés de façon renforcée, au premier rang desquels **la sobriété énergétique, l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques, ou encore la préservation de la biodiversité.**

... PERSPECTIVES 2024

Le lancement de la démarche de renouvellement a été acté en septembre par délibération, et l'ensemble des étapes d'élaboration (concertation, formalisation des diagnostics et des actions, événements grand public...) s'étalera sur plusieurs mois, pour une adoption définitive au premier semestre 2025.





L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'Agglomération s'est engagée, à travers le Plan Climat, à accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation des enjeux énergie-climat et dans la mise en œuvre d'actions. Les communes étant contributrices de la politique énergie climat de la collectivité et ambassadrices auprès du grand public, **une mission d'accompagnement leur est proposée.**

Tout au long de l'année, les communes ont ainsi bénéficié d'une **aide technique et financière sur leurs projets communaux**, particulièrement sur les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics, d'une **animation de réseau basée sur des événements collectifs et du partage d'expériences.** Elles reçoivent également une **lettre d'information bimensuelle** sur l'actualité, des ressources et événements locaux.

En 2023, en complément de l'accompagnement aux projets et l'animation des communes, elles sont mobilisées à partir de l'automne dans la démarche d'élaboration du deuxième Plan Climat Air Energie.

ACTIONS 2023

Les **Matinales Techniques Energie Climat**, permettent aux communes de se retrouver entre pairs, de découvrir et d'échanger autour de sujets de transition sur lesquels elles ont des leviers d'actions concrets. Elles y témoignent notamment de leurs expériences respectives. La participation à ces temps d'échange reste assidue et constante depuis leur création en 2020 (13 sessions au total). Elles rassemblent en moyenne un tiers des communes de l'agglomération, les élus représentant les $\frac{3}{4}$ des participants (le reste étant des agents).

Les sujets abordés dans les matinales en 2023 :

- Les **outils de suivi des consommations énergétiques** communales
- Le partage de toutes les actions de sobriété énergétiques qu'elles ont pu mettre en place depuis 2022 (session ayant abouti à un livrable prenant la forme d'un guide listant et évaluant toutes leurs actions)
- Les différents **montages de projets d'installations photovoltaïques** accessibles aux communes.

Le 2^{ème} semestre 2023 est également marqué par le lancement de **la mobilisation des communes dans l'élaboration collective du 2^{ème} Plan Climat du territoire.** Plusieurs **ateliers collaboratifs** et des **fresques du climat** leur sont proposés dès l'automne. La présence de la majorité des communes de l'agglomération aux différents événements témoigne de leur engagement collectif et individuel dans cette démarche.

LA GÉOTHERMIE !

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La géothermie, énergie locale, renouvelable, très faiblement carbonée répond aux enjeux de neutralité carbone de l'agglomération et s'inscrit également dans les **domaines d'excellence du territoire en lien avec la mobilisation de l'énergie du sous-sol et les compétences locales dans le domaine des géosciences.**

L'intégration de la géothermie de surface dans le mix énergétique du territoire des 31 communes est un enjeu important.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a vu de nombreuses actions se concrétiser sur ce sujet :

- Animation d'une **journée de sensibilisation à la géothermie le 14 mars 2023** à la médiathèque André Labarrère avec l'appui de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, du pavillon de l'Architecture et du pôle Avénia. Une centaine de

personnes étaient présentes dont de nombreux Bureaux d'Etudes, maîtres d'ouvrages, foreurs et entreprises.

- Organisation d'une **formation sur la géothermie** pour intégrer les connaissances nécessaires au portage de projets et à l'accompagnement de projet. Cette formation a été proposée à des personnes de la CAPBP et des services techniques de Lescar et Billère.

- **Attribution du marché de conception, réalisation et exploitation d'une installation de géothermie** pour alimenter en énergie la **rénovation des entrepôts Labat.**

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 se poursuivra sur une dynamique d'information, sensibilisation, concrétisation des projets et accompagnement de nouveaux projets.

L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Une réflexion a été engagée en 2023 visant à étudier le développement des installations de photovoltaïque.

ACTIONS 2023

Pour répondre à ce besoin, la CAPBP et la ville de Pau ont étudié une liste de **37 bâtiments potentiellement intéressants en vue de l'installation de panneaux photovoltaïque** à la suite d'une étude de potentiel réalisée en interne. Des études de structures sont engagées en 2023 sur chacun des sites pour vérifier la faisabilité de réalisation des travaux de pose des panneaux. Ces études se termineront courant 2024.

Une fois les études et analyses économiques réalisées, les deux collectivités décideront des bâtiments susceptibles d'être dotés de panneaux photovoltaïques.

Le développement de boucles d'autoconsommation collective sera privilégié. Il s'agit d'une pratique qui consiste à partager l'électricité produite localement à partir de sources renouvelables entre plusieurs producteurs et consommateurs situés dans un même périmètre géographique (2 km). Elle présente de nombreux avantages, car elle permet de passer d'une autoconsommation à l'échelle du bâtiment à une autoconsommation à l'échelle de plusieurs bâtiments. La mobilisation du potentiel solaire est optimisée et la facture d'électricité s'en trouve réduite d'autant.

L'opération d'autoconsommation est dite « patrimoniale » dès lors qu'elle ne fait intervenir qu'un seul et unique producteur et consommateur et porte sur plusieurs bâtiments lui appartenant.





RÉHABILITATION À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE SCOLAIRE MARANCY

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Marancy sont en cours depuis l'été 2022. Il se déroulent par phases, en site occupé. La maternelle 1 et l'élémentaire 1 font partie de la 1ère phase. Les élèves ont été relogés dans des bâtiments modulaires.

Les objectifs de cette opération sur cet ensemble des années 60 et 70 sont multiples : **le rendre plus fonctionnel, plus confortable, plus économe en énergie et accessible aux personnes à mobilité réduite**. Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz à effet de serre liées à cette opération et sur le confort d'été du bâtiment.

Le bâtiment va largement au-delà de la réglementation sur tous les aspects environnementaux. **Des performances très élevées sont visées vis-à-vis des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.**

Pour atteindre ces ambitions, différents scénarios de conception ont été étudiés et modélisés pour permettre à la Ville de Pau de faire les choix les plus pertinents.

Chaque produit de construction et chaque équipement envisagé ont été étudiés par rapport à leur impact environnemental.

Cette démarche particulière a permis d'aboutir à un projet visant des **économies d'énergies à hauteur de 72% et une limitation de 32 % des émissions de gaz à effet de serre** par rapport à un projet équivalent mené de manière conventionnelle. Les éléments de conception listés ci-dessous permettent d'atteindre ces objectifs :

- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en laine de bois
- Murs de brique de terre crue
- Ventilation naturelle nocturne avec dispositifs anti-intrusion
- Réemploi et récupération (ardoises, sanitaires, radiateurs, etc.)
- Préservation des arbres et désimperméabilisation

ACTIONS 2023

La maternelle 1 et ses abords ont été livrés en août 2023 pour la rentrée scolaire. Avec l'inertie apportée par l'isolation par l'extérieur en matériaux biosourcés et les murs de brique de terre crue, et avec la très bonne isolation de ce bâtiment rénové, les effets sur le confort en cas de grosses chaleurs ont immédiatement été ressentis par les occupants début septembre.

La chaufferie biomasse sera opérationnelle pour le démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 (rentrée des vacances de la Toussaint).

La couverture et les menuiseries du bâtiment périscolaire et administratif ont été remplacées à l'été 2023.

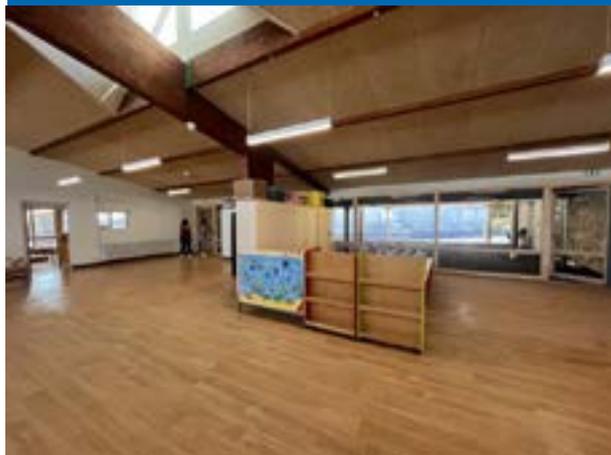
La fin d'année 2023 verra la fin des travaux sur l'élémentaire 1. Les travaux sont importants, notamment en ce qui concerne la création d'une structure bois composant des coursives aux R+1 et R+2 et des escaliers tout autour du bâtiment. Ces coursives, en plus de limiter l'éblouissement, permettent de revoir la circulation des élèves et de supprimer les escaliers centraux, créant ainsi des surfaces disponibles pour mettre aux normes les sanitaires et pour créer des espaces de rangements pour le matériel pédagogique et le matériel de ménage.

→ CHIFFRES

- Surface réhabilitée : 4 160 m² dont 140 m² créés + 260 m² de bâtiments amiantés démolis + 250 m² de préaux créés.
- 800 m² de coursives sont créés.

... PERSPECTIVES 2024

- Livraison des bâtiments maternelle 2 et élémentaire 2, quasiment jumeaux des deux premiers bâtiments, ainsi que la livraison du bâtiment périscolaire / administratif.
- Les 2 bâtiments élémentaires seront reliés entre eux par deux passerelles. Grâce à l'ascenseur mis en place dans l'élémentaire 1 et les deux passerelles, l'ensemble des espaces sera accessible aux personnes à mobilité réduite.



RÉHABILITATION DES ANCIENS BÂTIMENTS « LABAT »

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'opération porte sur la reconversion des bâtiments Labat pour accueillir 2 pôles :

- **Un pôle des mobilités solidaires et de l'accompagnement social.** Ce dernier, créé dans le bâtiment dit « Labat 1 », comprendra des locaux affectés aux Restos du Cœur (pour les activités de distribution alimentaire, vestiaire solidaire, ateliers d'informatique et d'alphabétisation), à La Cravate Solidaire qui accompagne les demandeurs d'emploi et les personnes en formation, et l'activité Mobil'Aide portée par l'association Vivre Ma Ville qui consiste à mettre à disposition des demandeurs d'emploi des moyens de locomotion : voitures, mobylettes ou vélos.
- **Un pôle des syndicats :** le bâtiment dit « Labat 2 » sera mis à la disposition des syndicats pour l'accueil de leurs sièges départementaux ou locaux.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans deux éléments de programme majeurs de l'opération :

1- La mise en œuvre d'une production de chaleur et de rafraîchissement par géothermie.

Le projet prévoit la mise en œuvre de 10 sondes sèches à 150 mètres de profondeur qui permettront la récupération de la chaleur du sol en hiver et de sa fraîcheur en été. Cette source d'énergie permet de très faibles consommations énergétiques et a une empreinte carbone très basse.

Les pompes à chaleur auront des coefficients de performance (dit "COP") estimés à 5 en moyenne sur la saison de chauffe, c'est-à-dire que 1 kWh électrique consommé pour faire fonctionner la pompe à chaleur permet de générer 5 kWh de chaleur dont 4 d'origine renouvelable (chaleur extraite du sous-sol).

S'agissant du poids carbone, on considère que les installations de géothermie de surface rejettent, en moyenne, moins de 45 g équivalent de CO₂

par kWh de chauffage (émissions associées à la consommation électrique de la pompe à chaleur (Source : ADEME, 2016). C'est environ 4 fois moins que les installations classiques utilisant l'électricité sans PAC, 6 fois moins que celles consommant du gaz naturel.

Pour le rafraîchissement, la priorité sera donnée aux geocooling car les émetteurs le permettent (plancher rafraîchissant et ventilo-convecteur). Ainsi, ce sera directement l'eau qui a été rafraîchie en passant dans les sondes qui sera envoyée dans les émetteurs pour rafraîchir l'air ambiant. Ce système consomme seulement l'énergie d'une pompe, ce qui est mineur par rapport à une climatisation classique.

2- La mise en œuvre de revêtement végétal sans terre pour la quasi-totalité des places de parking du site.

ACTIONS 2023

La géothermie nécessite un niveau d'expertise élevé. Ainsi, du BET sous-sol intégré à la maîtrise d'œuvre et d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage géothermie, il a été décidé de passer un marché de conception réalisation exploitation maintenance pour la partie géothermie. Cette forme de marché permet au groupement retenu de définir les caractéristiques techniques finales de la solution et de s'engager sur une performance. Ce marché a été notifié à l'été 2023 et les études seront finalisées courant octobre.

Les travaux de désamiantage des deux bâtiments ont démarré en juin 2023 et le reste des travaux à l'été 2023.

Chaque bâtiment sera chauffé par une pompe à chaleur géothermique de 37 kW. Les 2 pompes à chaleur seront raccordées au même champ de sondes.

→ CHIFFRES

- Surface réhabilitée : 2 400 m² et comporte une extension de 45 m² pour Labat 1 et une extension de 500 m² pour Labat 2.

🗨️ PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra la livraison des deux bâtiments : Labat 2 en avril 2024 et Labat 1 en juin 2024.

Les 10 forages permettant la mise en place des sondes auront lieu en janvier et l'installation sera opérationnelle pour les premières vagues de chaleur qui pourraient arriver en mai 2024.





BIOMÉTHANISATION DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET METHANATION DU CO₂

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La construction d'une unité de biométhanisation des boues et de méthanation du CO₂ est une opération innovante qui permettra au site d'être qualifié d'énergie positive et décarbonée. Démarrée en juillet 2021 avec les études de conception puis les travaux de génie-civil en 2022, l'opération doit se poursuivre en 2023 avec la pose des équipements et leur mise en service.

ACTIONS 2023

La phase de pose des équipements de l'unité de biométhanisation des boues s'est déroulée en début d'année 2023, le second semestre de l'année 2023 étant consacré à leur mise en service séquentielle. Ainsi :

- **Le digesteur (également appelé Méthaniseur)** a reçu ses premières boues dès le mois d'avril et produit du biogaz depuis le mois de mai.
- **Le poste d'injection du biométhane** a été installé puis mis en service par GRDF en mai, permettant l'injection dans le réseau public de distribution des premiers mètres cubes de biométhane le 22 juin 2023 ;
- **Le pilote de réutilisation des eaux traitées (REUT)** par le biais d'une technologie membranaire (nanofibres creuses) est opérationnel et permet

d'alimenter certains usagers internes de l'usine en remplacement d'eau potable.

Sur le volet méthanation, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études de conception puis à l'approvisionnement et la pose des différentes briques technologiques (électrolyseur pour la production d'H₂, réacteur de méthanation, compresseur, etc.).

En parallèle de ces travaux de construction, l'année 2023 a également vu **la signature du marché global de construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de plus de 3 Mwc**. Cette centrale, implantée sur l'ancien centre d'enfouissement des déchets ménagers de Cap Ecologia, permettra d'alimenter l'usine de dépollution des eaux usées et notamment l'électrolyseur de l'unité de méthanation.

→ CHIFFRES

3,25 GWh : soit la production annuelle d'électricité de la centrale photovoltaïque qui sera autoconsommée à plus de 95% par l'usine de dépollution des eaux usées.

... PERSPECTIVES 2024

- **La fin de la construction des unités de biométhanisation et méthanation**,
- Et d'autre part à **la réalisation des dossiers réglementaires** (permis de construire) et **des études d'exécution de la centrale photovoltaïque** sur l'ancien centre d'enfouissement technique.



ACCÉLERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

• Pau est la « Capitale des filières du sous-sol et de la transition énergétique » avec la présence d'un écosystème unique en Europe autour du pôle de compétitivité AVENIA (230 entreprises adhérentes), de centres de recherche (dont celui de TOTAL ENERGIES), de simulateurs, d'établissements publics et privés de formation, et de structures d'accompagnement à la création et au développement d'activités innovantes (Technopole HELIOPARC).

• En 2023, la CAPBP a pour objectif principal de poursuivre son engagement dans le soutien à la transition énergétique, en pleine cohérence avec son ambition de neutralité carbone. Cette action se matérialise tant au travers de l'accompagnement, éventuellement financier de l'investissement privé via son Règlement d'Intervention Economique (RIE) que de l'engagement dans une politique volontariste en la matière en ce qui concerne les équipements publics (FEBUS, CAP ECOLOGIA, réseau de chaleur, géothermie...).

Rappelons que 38% des émissions de CO₂ du territoire proviennent de l'activité économique (tertiaire, industrie, agriculture).

ACTIONS 2023

• La CAPBP soutient le Pôle de compétitivité AVENIA, spécialiste de la transition énergétique.

• Le GIP CHEMPARC, qui travaille sur la mutation du bassin économique de Lacq à travers des projets d'énergie propre et d'économie circulaire.

• Le Règlement d'Intervention économique de la collectivité (RIE) a également pour objectif d'accompagner d'une manière générale les projets de développement des entreprises du territoire, endogènes et exogènes. C'est à ce titre que la CAPBP soutient l'éco innovation. Ainsi, depuis début 2023, 3 startups appartenant à la Technopole Hélioparc ont bénéficié d'une aide directe de l'agglomération.

• Enfin, l'agglomération a accompagné, dans le cadre de la convention UPPA-CAPBP, deux projets de recherche relatifs au développement durable en 2023. Le premier projet est intitulé « Penser les plans d'eau récréatifs comme îlots de fraîcheur pour les villes (ILEAU) » / Laboratoire TREE. Le second projet est intitulé « Le traitement judiciaire des infractions environnementales » / Laboratoire IFTJ.

• Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine a été voté le 21 juin 2022. Dans la continuité de ce document, le RIE Régional a été voté le 27 mars 2023.

Le SRDEII place l'accompagnement de la transition énergétique et la décarbonation des activités économiques comme l'une des grandes priorités du document.

C'est dans ce contexte réglementaire que la CAPBP a lancé en 2023 une démarche interne de co-construction de son prochain RIE en lien avec le SRDEII et le RIE Régional.

• Le service Développement économique a également participé en 2023 au 1er jury du nouvel incubateur et pépinière Greenov de la Technopole Hélioparc.

Afin de soutenir l'innovation pour la transition écologique et énergétique, Hélioparc a en effet lancé un nouvel incubateur dont l'objectif est de favoriser l'émergence de projets susceptibles d'œuvrer à la réduction de l'impact de l'activité humaine sur le climat.

Qu'il s'agisse d'éco-innovation, d'éco-conception, d'économie circulaire, d'énergie et de ressources nouvelles et renouvelables, Greenov accueille au cœur de l'écosystème de la technopole des porteurs de projets et de jeunes entreprises innovantes.

Cette initiative est soutenue et encouragée par l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la Délégation de Service Public en cours entre la CAPBP et la SEM Hélioparc.

PERSPECTIVES 2024

L'objectif 2024 est de voter le RIE communautaire 2023-2028 avant la fin du premier semestre.

L'ambition est d'agir sur le levier de la transition écologique des entreprises en accompagnant spécifiquement les TPE/PME.

• A cet égard, un appel à projet spécifique sera soumis à l'approbation des élus.

Son objectif est de soutenir les études et les investissements répondant aux enjeux de décarbonation du territoire portés par les entreprises (en priorité les TPE de moins de 10 salariés).

• Dans le cadre du soutien aux investissements immobiliers des entreprises, il est également prévu d'inscrire dans le futur dispositif un nouveau critère d'attribution relatif au respect des exigences réglementaires et législatives de base en termes de développement durable.

Un critère « bonus » est également envisagé : les projets immobiliers à forte valeur environnementale permettant d'aller au-delà des normes en vigueur dans le cadre de la politique neutralité carbone du territoire seront privilégiés.

L'agglomération va ainsi dans le sens de l'éco conditionnalité des aides souhaitée par la Région.



2

Préserver & restaurer la nature en ville & la biodiversité

PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE ET LA NATURE EN VILLE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La communauté d'Agglomération a adopté son plan biodiversité en mars 2021. L'agglomération a été labellisée Territoire Engagé pour la Nature par l'Office français de la Biodiversité.

Concernant la Ville de Pau, les surfaces végétales ont augmenté de 10 % entre 2020 et 2023, soit entre 6 et 7 hectares supplémentaires. Cette augmentation de la présence de la végétation participe de l'amélioration de la présence de la nature en ville, de la biodiversité, du maintien ou de l'augmentation de sols perméables.

ACTIONS 2023

•L'extension du Parc Noulibos

L'extension du Parc Noulibos s'est ouverte au public au début du mois de juin 2023. Il s'étend sur un hectare et vient compléter la trame verte du quartier Saragosse. Il offre de nombreux équipements de loisirs, de sport et de convivialité pour les habitants.

Un aménagement pilier de l'écoquartier Saragosse
L'extension du Parc Noulibos a été réalisée en lien avec le Programme de Renouvellement Urbain du quartier.

Sa conception répond aux attentes des habitants exprimées lors d'une longue concertation menée entre 2018 et 2020.

Il représente une grande opération de désimper-méabilisation puisqu'il succède à la déconstruction d'une tour d'habitation de 12 étages, la Tour Isabe.

En se connectant au Parc Noulibos au Nord et aux Jardins de Saragosse au Sud, il permet de relier plus de 10ha de nature à parcourir et à redécouvrir à pied ou à vélo.

Un parc paysager, densément planté d'arbres et d'arbustes, une nouvelle offre ludique et sportive pour le quartier Saragosse

L'extension du Parc Noulibos offre un nouvel espace de verdure au sein du quartier Saragosse. Elle vient prolonger la première partie de Parc au Nord de l'avenue Saragosse, et se connecte au Sud aux Parcs Ayous et Nandina.

Au fond du Parc, un verger a été planté. Il se compose de cerisiers, mirabelles, pommiers. Des arbustes à fruits sont également disponibles à la cueillette. Dans cet espace, des tables de pique-nique sont mises à disposition des visiteurs.

L'extension du Parc Noulibos dispose de nombreux équipements visant une plus grande convivialité au sein du quartier : aire de jeux pour les tout-petits, aire de brumisation, agrès sportifs, tables de ping-pong, bloc d'escalade de 13m de long

→ CHIFFRES

- L'extension compte **127 arbres**, dont 57 de grande envergure qui marqueront le paysage dans les décennies à venir.
- **1700 arbustes** sont également plantés, pour délimiter les espaces, apporter une floraison de printemps et paysager le parc.
- Des prairies fleuries, riches supports de biodiversité, ont également été semées.

• Des Investissements modestes mais qui changent la vie

Parmi les opérations phares portées par la Municipalité depuis 2014, l'année 2023 a permis de rénover plusieurs espaces déqualifiés de la ville, dans tous les quartiers, places et placettes, espaces du quotidien pour lesquels l'investissement reste modeste mais renforce le confort et l'agrément des habitants.

Pour chaque espace rénové, la Ville réorganise la place dédiée à la végétation en l'amplifiant et en favorisant la biodiversité.

• Développement du patrimoine arboré

→ CHIFFRES

- La Ville de Pau compte environ **22 000 arbres** sur son territoire et le nombre d'arbres sur l'ensemble des sites de l'agglomération est en cours de recensement.
- La volonté affirmée d'augmenter le nombre d'arbres et la surface de canopée a amené la Ville à planter une moyenne de 470 plantations d'arbres par an. En 2023, ce nombre d'arbres est porté à 800.





LE PROGRAMME « MA COUR DE RÉCRÉATION IDÉALE »

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En 2019, la ville lance une vaste concertation auprès des équipes éducatives, enfants, parents, de ses 26 écoles, dans le but d'améliorer l'état des cours de récréation.

Les principaux éléments issus de cette concertation font émerger les besoins suivants :

- Réintroduire de la nature, de la fraîcheur ;
- Créer des espaces ludiques et des lieux de calme pour dessiner, écrire, lire ;
- Favoriser des espaces différenciés pour ne plus avoir le terrain de foot/basket au milieu de la cour ;
- Retrouver de la couleur.

La ville a décidé alors de lancer le programme "ma cour de récréation idéale". En 2020, les premières études sont menées par l'Atelier Paysage de la ville. À l'heure du changement climatique et de l'état de certaines cours de récréation, formant de véritables îlots de chaleur, **l'entrée principale des projets est la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation.** Cette démarche est également soutenue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui finance une partie des projets.

ACTIONS 2023

A ce programme s'ajoutent des actions de **désimperméabilisation/décroûtage de pieds d'arbres, accompagnées de plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers.** Première école à avoir été traitée, l'école Buisson avec 360 m² désimperméabilisés et revégétalisés, soit 10 % de la cour.

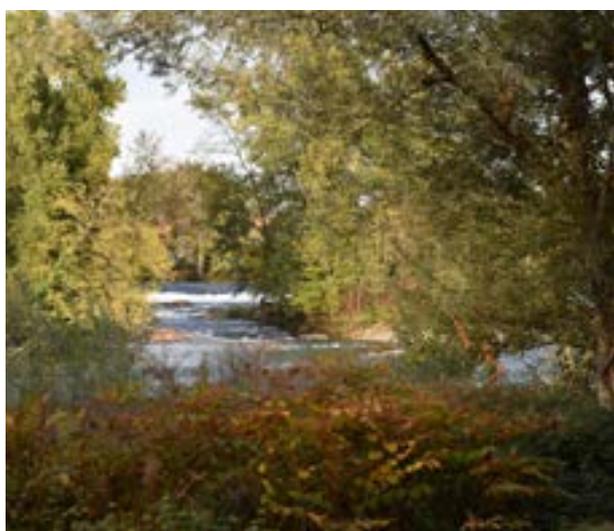
→ CHIFFRES

En 2023, les cours d'écoles concernées par ces aménagements sont les suivantes :

- Ecole Lavigne : 285 m² végétalisés
- Ecole Bouillorce : 175 m² végétalisés et actions de protection des pieds d'arbres
- Ecole Arc En Ciel : 34m²
- Ecole Bosquet : 450 m²

DÉFI BIODIVERSITÉ

Pour la troisième année consécutive, **Ecocène, en partenariat avec la Ville de Pau**, a proposé aux habitants de Pau et son agglomération le **défi biodiversité de février à juin 2023**. Ce défi, cofinancé par la ville de Pau et la Région Nouvelle Aquitaine, donne la possibilité à **30 foyers volontaires d'agir de façon gratuite et ludique à la préservation et l'enrichissement de la biodiversité dans la ville**. Pour cela, pendant toute la durée du défi, Ecocène propose de nombreux ateliers pratiques, des visites et randonnées naturalistes, des cafés-débats et, grâce au réseau de médiathèques, une mise à disposition des ressources documentaires.



EXTENSION ET POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC NATUREL DES RIVES DU GAVE

Inauguré en 2017, la valorisation du Parc naturel des rives du Gave se poursuit avec en 2023 la pose de mobiliers signalétiques conçus par zookeeper (graphisme) et l'entreprise Pic Bois (fourniture et pose) et l'aménagement, après Billère, de nouvelles toilettes sèches sur la commune de Gelos conçues avec l'appui de l'écocentre pierre et terre. En parallèle, la CAPBP a fait l'acquisition de 18 ha de terrains sur la commune d'Aressy afin d'y restaurer des zones humides à l'horizon 2026 et d'aménager la voie cyclable permettant de relier le lac au PNU via la passerelle de Franqueville.

L'ÉCO-PÂTURAGE PREND SES QUARTIERS

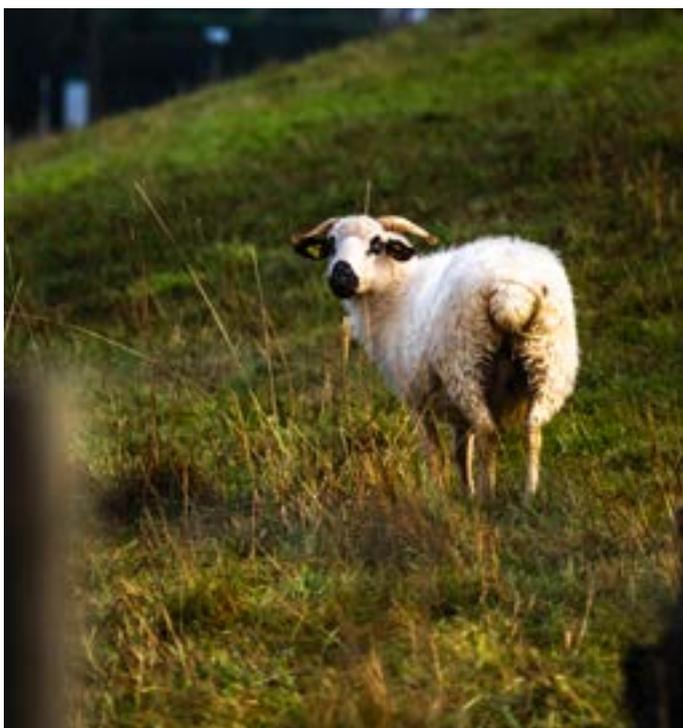
Dans le cadre du déploiement de la gestion différenciée des espaces verts publics, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau ont remplacé les tondeuses par de l'éco-pâturage sur plusieurs sites en gestion. Cette méthode complémentaire à l'entretien mécanique possède de multiples avantages sur le plan écologique et social.

→ CHIFFRES

L'éco-pâturage représente en 2023 :

- 12.5 ha sur la Ville de Pau
- 12.6 ha aux abords de la déchetterie de Bizanos et à Cap ecologia à Lescar.

Soit une augmentation d'environ 30 % des surfaces en éco-pâturage depuis 2022.





DÉFINITION D'UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE RENFORCEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les travaux d'analyse de la Trame Verte et Bleue ont été cette année enrichis d'une nouvelle approche, visant à cibler les secteurs d'interventions prioritaires permettant de renforcer les continuités écologiques. Le maillage d'infrastructures écologiques du territoire présente des ruptures, qui affaiblissent le fonctionnement des écosystèmes et qu'il convient de résorber.

Ce travail d'analyse et de ciblage, permettra d'initier une nouvelle phase des actions de la collectivité en matière de renforcement de la biodiversité : conjointement aux efforts de préservation des continuités écologiques, il s'agit à présent de travailler à leur renforcement. L'atlas cartographique dont nous disposons nous permettra d'orienter ces opérations de renaturation vers des sites pertinents au regard des enjeux de continuités écologiques.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Dans la continuité du déploiement du Plan Biodiversité, un dispositif d'accompagnement des communes de l'Agglomération a été lancé. Il vise à offrir un appui technique aux communes sur la gestion et la valorisation de leur patrimoine écologique. Qu'il s'agisse d'aider à l'émergence des projets communaux ou à la prise en compte des actions à l'échelle communautaire, ce soutien technique concerne les thématiques suivantes : espaces naturels (gestion, valorisation), espaces verts (déploiement gestion différenciée), foresterie urbaine et patrimoine arboré, lutte contre la pollution lumineuse, désimperméabilisation, accompagnement des initiatives citoyennes.

→ CHIFFRES

En 2023, 16 communes ont bénéficié de cet accompagnement, autour de projets très variés tel que :

- L'Accompagnement à la définition du plan de gestion du massif forestier de Franqueville, commune de Bizanos.
- Le lancement du projet de redynamisation écologique de la Plaine des Sports, commune d'Artiguelouve.
- Le Partage d'expérience, de cahier des charges et de mise en contact pour de l'éco-pâturage, commune de Lescar.
- L'Accompagnement d'un projet de jardin partagé, commune de Meillon.

OBTENTION DU LABEL ECOJARDIN POUR LA GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA COULÉE VERTE DU LAÛ

Le comité de labellisation EcoJardin, qui s'est réuni le vendredi 30 juin 2023 a décidé d'attribuer le label pour 3 ans à la Coulée verte du Laü. Une reconnaissance nationale de la qualité de la gestion écologique de ces espaces de nature en ville, fruit d'une démarche lancée depuis plusieurs années entre les élus, les services et les habitants.

La coulée verte du Laü, aussi nommée coulée de Pesquidoux, est un parc urbain important pour la trame verte et bleue. Le parc de 7,5 ha joue en effet un rôle de corridor écologique qui permet de connecter deux réservoirs de biodiversité : la zone humide d'Ousse des Bois à l'Est et la forêt de Bastard au Nord. C'est aussi un lieu de vie et de sociabilisation important pour les habitants.

La gestion actuelle du site témoigne de pratiques vertueuses d'un point de vue écologique aujourd'hui reconnues par le label national Ecojardin : Zéro-phyto, Zéro arrosage, Gestion différenciée en plusieurs niveaux d'entretien, formation de 70 agents de la ville ...



LE PLAN DE FORMATION INTERNE POUR ACCOMPAGNER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES PUBLICS SE POURSUIT

Faisant suite à la formation de l'ensemble des jardiniers à la gestion différenciée en 2019 et 2020, les 108 agents de la propreté urbaine et des cimetières (chefs d'équipes et leurs agents) ont suivi en

2023 une formation "acceptation de la flore spontanée et gestion alternative des espaces publics". En partenariat avec le CNFPT, 4 modules d'une demi-journée se sont déroulés de mars à octobre pour accompagner le changement de pratiques attendus dans les équipes.

Un retour d'expérience organisé en octobre permettra d'évaluer les effets de cette formation dans les pratiques des équipes.

DISPOSITIF "UN COIN DE NATURE DANS MON ÉCOLE"

A travers le programme « Un coin de nature dans mon école », la Maison du jardinier et de la nature en ville amène les élèves à tisser des liens avec le vivant et invite la nature dans la cour de récréation et dans la classe !

→ CHIFFRES

- En 2023, 9 écoles élémentaires ont été accompagnées ainsi que 4 crèches et 1 ALSH.
- En parallèle, 1300 élèves ont été sensibilisés à travers 220 séances pédagogiques dans le cadre de l'offre Trajectoires.



DÉPLOIEMENT DES DÉMARCHES CITOYENNES - PERMIS DE JARDINER, JARDINIERS EN JARDINS COLLECTIFS

Du permis de jardiner en pied de façade au jardin collectif plusieurs possibilités s'offrent aux habitants pour participer à la végétalisation de la Ville. La Maison du jardinier anime aujourd'hui un réseau de 35 sites de jardins collectifs, dont 15 jardins familiaux offrant des parcelles individuelles et 20 jardins partagés. Au total, environ 1100 familles jardinent aujourd'hui en ville sur ces jardins.

En parallèle, depuis le printemps 2018, le "Permis de jardiner" permet à chaque habitant de devenir le jardinier de son quartier pour semer au pied d'un arbre, planter une bande enherbée ou directement sur le trottoir... Une aventure qu'il est possible de mener seul mais aussi avec les voisins ! 104 personnes ont aujourd'hui bénéficié d'un permis de jardiner. 20 nouveaux sites de jardinage urbain seront installés avec les habitants début 2024.



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE L'AGGLOMÉRATION PALOISE

EN 2024, la CAPBP dressera un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire. Il se déroulera sur 2 ans et concernera toutes les communes de la communauté d'agglomération. Cet inventaire localisera les zones humides de manière aussi exhaustive que possible dans une optique de protection, de gestion voire de restauration. Cette nouvelle connaissance permettra de mieux prendre en compte ces milieux dans l'aménagement du territoire.





PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE LA PLACE CLÉMENCEAU

Un travail sur la revégétalisation de la Place Clémenceau est lancé.

Il vise à répondre à trois enjeux :

- Réduire la sensation d'îlot de chaleur dans ce cœur urbain

- Accroître la qualité paysagère et patrimoniale pour cette place de centre-ville
- Renforcer les aménités de la Place pour intensifier son usage au quotidien pour les habitants du centre-ville (en dehors des périodes de manifestations)

RÉNOVATION DU PARC LAWRANCE

Le parc Lawrance est un espace de 3,5 hectares, emblématique du nord du centre-ville, offrant à la fois un lieu de respiration, de promenades et d'activités. Ce parc de style paysager à l'anglaise était celui d'une villa construite en 1840 par la famille Schlumberger en style flamand germanique, puis cédée à la famille Lawrance. Les enjeux d'évolution d'usages et d'images sont élevés.

Il compte de nombreux arbres centenaires majestueux et préservés mais souffre d'une dégradation de ses qualités paysagères originelles (perte de lisibilité des lisières, de présence végétale, d'intimité, du dessin des tracés). Sa rénovation s'inscrit à la fois dans l'orientation de mise en valeur de la ville-jardin et de préservation d'un véritable îlot de fraîcheur de la ville dense. Elle est envisagée dans le but de gérer les eaux de pluie de manière intégrée, à la parcelle.



PLAN CANOPÉE

Un programme de développement de la canopée urbaine est à la croisée de l'impératif climatique, d'une forte demande sociale et d'une plus grande capacité d'action de la collectivité. La structuration actuelle de la stratégie de transition de la collectivité est une réelle opportunité de lancement d'une action type « Plan Canopée ».

Le déploiement d'un « Plan Canopée » est l'une des composantes du Plan biodiversité. Il propose une réponse au réchauffement climatique et à la crise écologique, avec pour ambition de doubler le patrimoine actuel et de développer la ville cli-

matique et nourricière. Il sera officiellement lancé et élaboré en 2024, sur la base des objectifs suivants :

- Protection du patrimoine arboré existant (PLUi, travaux) : « Pau ville climatique où il fait plus frais »
- Augmentation de la surface canopée et donc augmentation de la plantation d'arbres
- Développement de la présence des fruitiers dans l'espace public : « Pau ville nourricière »
- Intégrer les espaces et acteurs privés dans ces ambitions (85 % du foncier étant privé)
- Communiquer, animer, fédérer.

LA POURSUITE DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA GEMAPI

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La communauté d'agglomération assure l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) depuis le 1er janvier 2018. Ses actions permettent de répondre aux objectifs d'adaptation au changement climatique (risque inondation, sécheresse...) et de préservation de la biodiversité (favoriser la résilience des milieux aquatiques...).

Après une phase d'étude préalable et la réalisation de divers chantiers ponctuels de renaturation des cours d'eau, l'année 2023 constitue la 2^{ème} tranche de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques des bassins de l'Ousse des bois, du Laü et leurs affluents (déclaré d'intérêt général par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021) et la poursuite des opérations inscrites au programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du gave de Pau.

ACTIONS 2023

- En matière de **Gestion des milieux aquatiques (GEMA)**, la 2^{ème} phase des travaux de restauration des milieux aquatiques du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Ousse des bois, Laü et affluents concerne un linéaire de 15 km de cours d'eau sur les communes d'Artigueloutan, Sendets, Lée, Idron et Pau.
- Des travaux de **restauration de la lande humide du Barrails (commune d'Artigueloutan)** seront également menés à l'automne 2023. Ils consistent à restaurer les fonctionnalités écologiques et hydrologiques de la zone humide de 4600 m² et du cours d'eau sur environ 180 m (amélioration état biodiversité, stockage d'eau lors des crues, soutien d'étiage en période de sécheresse...). Des actions de valorisation seront également menées (panneaux d'informations et sentier d'interprétation).
- En termes de **prévention contre les inondations (PI)**, un diagnostic technique pour la régularisation et l'optimisation des ouvrages existants pour la prévention des inondations sur les bassins de l'Ousse des Bois et du Laü (communes de Pau, Lons et Lescar) a été engagé. Cette étude débouchera sur des travaux de gestion ou restauration des ouvrages gérés par la CAPBP.
- La mission GeMAPI poursuit ses actions d'assistance-conseils auprès des propriétaires riverains des cours d'eau (particuliers, communes...) et l'accompagnement des autres directions de la collectivité sur les projets ayant un lien avec les milieux aquatiques (régularisation de la base nautique du Pont d'Espagne, inventaire des zones humides, vidange du lac du domaine de Sers, etc.).

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra le lancement des actions suivantes :

En matière de GeMA (Gestion des milieux aquatiques)

- Phase 3 du PPG des milieux aquatiques des bassins de l'Ousse des bois, du Laü et leurs affluents sur les communes de Lescar, Poey de Lescar, Siros, Aussevielle et Denguin.
- Travaux de restauration de la zone humide du bois d'Idron.
- Etude pour le projet de renaturation de l'Ousse des bois dans sa traversée de la zone commerciale du Mail de l'Hippodrome.

En matière de PI (Prévention contre les inondations)

- Etudes sur le PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations) gave de Pau (projet bassin écrêteur sur les communes d'Idron et Sendets et étude hydraulique ruissellement pluvial Gan).
- Travaux de restauration et d'optimisation des ouvrages de prévention contre les inondations.





LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : UN OUTIL POUR LA PROTECTION DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Règlement Local de Publicité intercommunal établit des règles pour encadrer l'installation des supports de publicités, pré-enseignes et enseignes en adaptant les dispositions nationales aux spécificités locales.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées élabore un RLPI sur l'ensemble des 31 communes du territoire intercommunal pour améliorer le paysage urbain et rural, ainsi que le cadre de vie des habitants, tout en considérant les besoins en communication des acteurs économiques.

Les élus communautaires ont prescrit le projet de RLPI par délibération le 17 décembre 2020.

Les étapes nécessaires à l'élaboration du RLPI sont regroupées en deux phases principales :

- La 1^{ère} consiste en la rédaction du projet et en la concertation avec tous les acteurs concernés par l'affichage.
- La 2^{ème} se caractérise par des étapes de modification et de consultation, comme l'organisation d'une enquête publique.

Le projet de RLPI participe à la stratégie neutralité carbone. Les futures règles iront dans le sens d'une réduction de consommation d'énergie avec une diminution du nombre de publicités lumineuses, de leur format et de leur durée d'éclairage.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction du projet RLPI composé notamment d'un règlement écrit et d'un plan de zonage du territoire.

Le pré-projet a été écrit :

- En assurant la cohérence avec les orientations du RLP débattues par les élus communautaires.
- Avec la collaboration des communes, pour adapter au mieux les futures règles aux circonstances locales.

Elle s'achèvera avec la concertation de tous les acteurs (professionnels de l'affichage, commerçants et habitants) au cours de laquelle la première version du règlement et du zonage sera présentée. A ce stade-ci, tous les acteurs pourront donner leur avis sur le projet.

... PERSPECTIVES 2024

Les principales actions, menées en 2024, seront les suivantes :

- Arrêt du projet, et bilan de la concertation,
- Organisation d'une enquête publique,
- Approbation du RLPI.



QUARTIER UNIVERSITÉ-TECHNOPOLE - UN LABORATOIRE DE LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La mise en œuvre du projet Université-Technopole a été engagée en 2013.

Il prévoit la création d'un parc reliant les allées Condorcet à l'avenue de Montardon. Ce parc pénètre dans les îlots bâtis tels que Nouste Soureilh, la ZAC Favre et Plein Ciel par des ramifications végétales (cœur d'îlot vert de la ZAC Favre, chaussée végétale et jardins partagés de Nouste Soureilh, activité maraichère de plein ciel).

ACTIONS 2023

• Secteur Nouste Soureilh

La chaussée végétale a été finalisée et ouverte au public en mars 2023. Sur un linéaire de 100 m de long et 3,5 m de large, le revêtement de surface de la voie pompier menant au boulodrome a été réalisé selon le principe de la chaussée végétale à savoir un revêtement végétal et perméable sans terre.

• Parc du ruisseau du Laü

La séquence 1 du parc du ruisseau du Laü a été réalisée. Il s'agissait, sur une surface de 8000 m² de désimperméabiliser complètement le parking Est de l'université afin de créer un parc. Outre le décrotage de l'enrobé, les cheminements piétons et cycles ont été réalisés en urbanlith, revêtement

perméable composé de résine végétale. La physionomie de l'entrée Est du campus s'en trouve transformée et les sols et la végétation existante retrouvent un environnement naturel. Les travaux ont été finalisés en novembre 2023.

PERSPECTIVES 2024

- Les aménagements du quartier université technopole vont se poursuivre.
- La deuxième séquence du parc du Laü verra le jour sous maîtrise d'œuvre interne afin d'assurer une continuité entre la première séquence et les aménagements déjà réalisés au niveau du complexe sportif Lavie.
- L'aménagement de la ZAC Favre va se poursuivre en lien avec le démarrage de la construction des bâtiments à venir. L'année 2024 sera surtout consacrée à des études de maîtrise d'œuvre.



3

**Promouvoir
& encourager
les mobilités
durables
& actives**



LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL OU PEM

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal, dont les premières études de programmation ont été initiées en 2011, traduit l'ambition de la collectivité de faire de la gare de Pau la principale porte d'entrée du Béarn, un outil d'attractivité du Sud Aquitaine, ainsi qu'une opération exemplaire en matière de développement des mobilités douces et des transports collectifs.

Cette opération, achevée en 2023, permet d'assurer le développement de la gare de Pau comme espace de mobilités et d'échanges au cœur de l'agglomération paloise et comme élément structurant du quartier Rives du Gave.

Mobilités douces et transports collectifs se partagent dorénavant un espace arboré et planté en lien avec le glacis végétalisé des boulevards.

Le piéton comme le voyageur peut apprécier le cours d'eau en se promenant le long des berges et se reposer ou attendre le train à l'ombre du jardin de l'Ousse.

Qualité, fonctionnalité et accessibilité sont assurées pour accueillir les 800 000 voyageurs en gare de PAU.

ACTIONS 2023

Après deux ans et demi de travaux, l'année 2023 a consisté à finaliser le parking longue durée, les jardins de l'Ousse, le local vélo sécurisé d'une capacité de 120 vélos et réaménager l'avenue Jean Biray.

→ CHIFFRES

- 1 BHNS toutes les 8 minutes
 - 1 local vélo sécurisé de 120 places
 - 1,2 km de cheminements cyclables
 - 8 400 m² d'espaces plantés dont 6 080 m² créés
 - Près de 200 arbres plantés et plus de 10 000 arbustes
 - Le choix d'un bois local (Aveyron) pour assurer la promenade piétonne
 - Le réemploi de plus de 1000 m² de pavés récupérés de l'ancien parking de la gare et réutilisés au niveau du parking courte durée
- Le PEM a été mis en service en juillet 2023 et inauguré le 25 septembre 2023 !

🗨️ PERSPECTIVES 2024

En 2024, est programmée la mise en accessibilité des quais de la gare de PAU, projet piloté par la SNCF. Les quais vont être surélevés et une passerelle ferroviaire enjambera les voies ferrées pour desservir 3 quais et ainsi permettre un accès aisé aux personnes à mobilité réduite

ainsi qu'à toute personne avec poussette ou bien encombrée de bagages.

Ça sera aussi l'année de la fin des travaux de l'avenue Jean Biray et de la place de la Monnaie qui marquent l'entrée Ouest de la gare et du bas de la ville. Entrée où piétons et cycles prennent toute leur place.

Par ailleurs, pour faire suite au PEM qui n'est que la 1ère pièce d'un projet plus vaste, nommé Rives du Gave, la collectivité va poursuivre son action à l'Est de la gare avec la réhabilitation de la halle Sernam et ses réflexions sur la reconquête des friches industrielles.

C'est tout un quartier qui va ainsi reprendre vie le long de l'Ousse, élément fédérateur de la promenade piétonne qui a été réalisée en 2023 et dont les rives continueront à être aménagées dans les années à venir dans un souci de préservation de la biodiversité et de gestion des eaux pluviales.

MOBILITÉS ET ESPACES PUBLICS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'ambition de la collectivité, pour l'année 2023, était de poursuivre sa politique incitative en faveur des mobilités alternatives, sur l'ensemble de son territoire.

A travers leurs trois principaux leviers d'action (infrastructures, services, animations), la ville de Pau, l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités travaillent pour que tous les modes de déplacement cohabitent et que les solutions collectives puissent répondre à une diversité de besoins individuels.

Plus que jamais la collectivité suit la tendance des mobilités durables tout en voulant également l'accélérer, persuadée que c'est le chemin à prendre pour les trajets du quotidien.



LA POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DU VÉLO

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Depuis 2014, 19 km de rues ont été aménagées en pistes cyclables ou voies vertes et 11 km en bandes cyclables.

Au total, en septembre 2023, on comptait 97 km d'aménagements spécifiques dédiés au vélo.

Principales réalisations aménagements cyclables 2023 :

- Avenue du Général de Gaulle
- Traitement du pont d'Espagne
- Avenue Jean Biray

Parallèlement à ces aménagements, la collectivité a fait le choix d'étendre progressivement le périmètre des zones 30 et 20. Déployées à l'ensemble des rues résidentielles, cette politique a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route au partage de l'espace public, dans le respect de l'autre.

La rue Louis Barthou, la rue des Ponts, la rue Galos et la rue République sont à présent des zones de rencontre où le piéton est prioritaire.

Afin de guider au mieux les usagers une fois les travaux d'aménagements cyclables bien amorcés, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération ont jalonné 8 itinéraires permettant de se déplacer rapidement d'un endroit de la ville à un autre, en passant à proximité des principaux équipements.

Du côté du stationnement, la ville de Pau compte 650 arceaux vélos.

Depuis septembre, les cyclistes peuvent profiter d'un nouvel équipement sécurisé pour stationner leur vélo : **l'abri du pôle d'échanges multimodal offre une capacité de 120 places abritées et sécurisées, idéales pour les déplacements train-vélo ou bus-vélo.**

Enfin, grâce à son offre IDECYCLE, Pau Béarn Pyrénées Mobilités continue d'accompagner les habitants du territoire dans leur changement de pratiques.



→ CHIFFRES

- Avec 950 vélos et 150 accessoires proposés à la location, le succès des vélos verts ne faiblit pas.



DE NOUVEAUX BUS ZÉRO EMISSION

La mise en service du premier bus à hydrogène Fébus, en 2019, marquait l'ambition forte du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. **Quatre ans après, quatre nouveaux bus à hydrogène rejoignent la flotte, comprenant ainsi 12 véhicules**

zéro émission. Pau Béarn Pyrénées Mobilités a également fait l'acquisition de 4 bus électriques, pour une mise à disposition de son exploitant IDELIS.



IDELIS À LA DEMANDE : LE TRANSPORT À LA DEMANDE DYNAMIQUE

Depuis le 10 juillet 2023, le service FLEXILIS a changé de nom pour s'appeler "IDELIS à la demande".

Pour plus de praticité, ses règles ont légèrement changé et une application en temps réel a fait évoluer ce service en véritable transport à la demande dynamique, en journée comme en soirée.

C'est ainsi qu'IDELIS à la demande permet de se déplacer d'adresse à adresse dans un rayon de 12 km depuis un point de départ dans la zone couronne en journée, dans la zone centre en soirée.

IDELIS à la demande (journée) fonctionne :

- du lundi au vendredi de 8h (1^{er} départ possible) à 18h (dernier départ possible),
- le samedi de 9h (1^{er} départ possible) à 18h (dernier départ possible).

IDELIS à la demande (soirée) fonctionne du lundi au dimanche de 20h50 à 23h15



→ CHIFFRES

- Taux d'évolution des linéaires cyclables sur Pau : +40%

LA CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Pour accélérer la mise en œuvre du Plan Vélo annexé au PDU 2020-2030, de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la collectivité a candidaté en 2023, à l'appel à projets Fonds Mobilités Actives.

Le projet présenté ambitionne d'aider techniquement et financièrement les gestionnaires de voirie du ressort territorial du syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, en les accompagnant dans le

choix des itinéraires cyclables tout en recherchant les financements indispensables à la réalisation des travaux.

L'intercommunalité a ainsi souhaité rassembler autour d'elle l'ensemble des gestionnaires de voirie pour un maillage efficace et continu du territoire, tout en représentant un volume conséquent de travaux favorisant la construction de plans de financement solides et partagés entre plusieurs acteurs.



L'ADOPTION DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores...

La présente charte approuvée en 2023 vise une démarche d'amélioration continue des conditions de livraison et d'enlèvement de marchandises sur le territoire en favorisant le dynamisme économique de proximité et en maîtrisant les impacts environnementaux des chaînes logistiques. Elle instaure également un dialogue entre les acteurs locaux, en particulier entre les signataires.



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ ENTREPRISE ET ECOLES

Pour la 12^{ème} année consécutive côté entreprise et 3^{ème} année consécutive côté écoles, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a proposé aux établissements du territoire de privilégier les modes alternatifs à la voiture individuelle durant plusieurs jours.



NOUVEAU DÉFI "1 MOIS SANS MA VOITURE"

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont lancé un nouveau défi pour accompagner 20 habitants du territoire à se passer de leur voiture durant un mois, du 2 au 31 octobre. Les usagers ont laissé leurs clés et leurs voitures aux animateurs de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

En échange, les participants sont repartis avec :

- Un abonnement IDELIS 1 mois
- Une carte 10 déplacements Région Nouvelle-Aquitaine

- Un abonnement vélo en libre-service
 - 1 vélo à assistance électrique 26 pouces
 - 1 appareil connecté permettant de suivre les kilomètres parcourus
 - Plein d'autres cadeaux offerts par les différents partenaires (casque vélo, bon d'achat, ...)
- Une soirée de lancement a été organisée le 2 octobre pour présenter le dispositif, récupérer les véhicules et donner les équipements. A la fin du mois d'octobre, une soirée de clôture a permis de faire le bilan de cette première édition.

4

**Prévenir
& valoriser
les déchets,
favoriser
le réemploi**



UNE NOUVELLE COLLECTE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES SE DÉPLOIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les déchets alimentaires représentent encore plus du tiers des ordures ménagères résiduelles. **Leur gestion demeure un enjeu majeur d'évolution du service public de gestion des déchets.**

Conformément à l'obligation issue de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, la Communauté d'Agglomération a adopté, lors du conseil communautaire de décembre 2020, sa stratégie territoriale "TRIBIO" pour proposer à tous les habitants de son territoire une solution de tri des biodéchets à l'horizon décembre 2023. En application de cette stratégie, une collecte séparée, spécifique aux déchets alimentaires, est actuellement en cours de déploiement sur l'habitat collectif de plus de 4 logements. Les déchets alimentaires ainsi collectés et détournés de l'incinération, seront valorisés en compost et utilisés par les agriculteurs locaux.

L'objectif est d'équiper près de 2300 résidences d'ici deux ans, sur les 10 communes les plus denses de l'agglomération

ACTIONS 2023

La première phase du déploiement a démarré au printemps 2023 sur les communes de Buzanos, Gelos, Idron, Lescar, Lons, Mazères-Lezons : près de 5 000 foyers sont desservis par cette nouvelle collecte

-La seconde phase s'est poursuivie à l'automne 2023 sur Jurançon, et les quartiers Hippodrome et Philippon de Pau : 3 500 foyers supplémentaires desservis.



→ CHIFFRES

- 8 500 foyers supplémentaires desservis

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Il est prévu, sur le 1^{er} semestre 2024, de finaliser le déploiement sur Billère, Gan et Pau.



LE CONTRÔLE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 6 déchetteries (Bizanos, Bosdarros, Emmaüs, Jurançon, Lescar et Pau). Ces déchetteries publiques accueillent chaque année plus de 350 000 visiteurs. Les déchets encombrants occasionnels (déchets verts, gravats, autres encombrants, déchets dangereux) représentent près de 30 % de la quantité totale de déchets collectés. La fréquentation de ce service est en forte progression depuis la réhabilitation des déchetteries de Pau, Lescar, Bizanos et Jurançon dont les travaux se sont achevés en décembre 2020.

Afin de poursuivre la modernisation du service, la CAPBP a souhaité modifier les conditions d'accès au service en le réservant aux seuls particuliers résidant sur l'agglomération. Cette modification vise à trois objectifs principaux :

- Limiter l'accès aux seuls habitants de l'agglomération afin de mettre en cohérence le service des déchetteries avec son financement ;
- Privilégier la disponibilité des gardiens de déchetteries pour accueillir et guider les habitants dans leur geste de tri ;
- Réorienter les professionnels vers les structures spécialisées pour recevoir leurs déchets leur permettre de bénéficier de la traçabilité dorénavant imposée par la loi pour les déchets professionnels.

ACTIONS 2023

Les dispositifs physiques de contrôle d'accès ont été mis en place en 2022. La campagne d'inscription pour les habitants a débuté en septembre

2022. Un formulaire d'inscription est en ligne sur PAU.FR. Pour les moins à l'aise avec l'informatique, les mairies ont proposé un accompagnement pour leurs administrés.

- Les dispositifs physiques de contrôle d'accès : les déchetteries ont été équipées de barrières et de caméra de lecture, de plaque d'immatriculation ainsi que des outils informatiques permettant de gérer les droits d'accès et la comptabilisation du cumul des visites.
- Accompagnement des habitants dans leur démarche d'inscription : pour les habitants, l'inscription au service des déchetteries est dématérialisée. Pour aider les personnes les moins à l'aise avec l'outil informatique, les habitants avaient la possibilité de s'inscrire directement en déchetterie aux mois de décembre et janvier. De plus, les communes proposent à leurs administrés une aide matérielle pour les inscriptions en ligne.

→ CHIFFRES

- En septembre 2023, 38 000 foyers se sont inscrits au service.

... PERSPECTIVES 2024

- Consolider le contrôle d'accès aux déchetteries ;
- Développer les outils pédagogiques pour aider les habitants dans leurs démarches numériques « déchets » ;
- Evaluation du dispositif avec notamment la mise en place d'une enquête de satisfaction ;
- Evolution éventuelle des règles d'accès après une première année de fonctionnement.



VERS DES CONDITIONNEMENTS PLUS DURABLES POUR NOTRE RESTAURATION COLLECTIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Dans la lignée des interdictions adoptées dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la loi EGALIM confirme la démarche de réduction des déchets plastiques initiée par les pouvoirs publics. En effet les plastiques lors des phases de production, de recyclage ou de décomposition présentent un impact environnemental conséquent.

De plus les matières plastiques peuvent contenir des substances reconnues comme des perturbateurs endocriniens. La migration des molécules de synthèse (additifs dont les bisphénols) dans l'alimentation est favorisée par la chaleur, les aliments gras ou acides, le phénomène étant aggravé en cas d'usure des plastiques.

Afin de se prémunir contre ces éventuels risques sanitaires, la loi EGALIM met fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique, au profit de l'utilisation de matériaux inertes et durables,

dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. **Cette interdiction s'applique au plus tard le 1er janvier 2025 pour une unité de production de la taille de la Cuisine Communautaire.**

En restauration collective, notamment au sein des structures ayant choisi le mode de la liaison froide, le plastique est largement répandu puisque qu'il sert généralement de matériau pour les barquettes de conditionnement. Le retour à des matériaux plus inertes comme l'inox, le verre, voire la céramique exige l'adaptation indispensable des contenants existants, des évolutions technologiques pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, de santé et sécurité au travail et économique.

La loi AGECE est venue compléter ce cadre de loi en imposant l'utilisation de barquettes réutilisables, quel que soit le matériau, pour les bénéficiaires du portage des repas. **Dans ce cadre, des essais ont été menés durant quatre semaines, au mois d'avril 2023, auprès de 50 bénéficiaires du portage des repas de la Ville de PAU dans l'objectif de tester une barquette conçue localement, réutilisable une centaine de fois, à base de polypropylène et d'adjuvants naturels. Ces essais vont se poursuivre au mois d'octobre 2023, durant 4 semaines, avec 90 bénéficiaires, dans l'objectif de mesurer les impacts d'un tel conditionnement :** pour les bénéficiaires, les professionnels de la cuisine communautaire et du portage des repas.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En France, trois textes posent le cadre réglementaire de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)
- la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (2016)
- la loi agriculture et alimentation (ou Loi EGALIM - 2018)

Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, signé en 2013, prévoit quant à lui une réduction des déchets de 50% à horizon 2025.

Ces textes de loi abordent le gaspillage alimentaire sous différents angles : obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, obligation de poser un diagnostic, tri

à la source, l'approche valorisation des déchets, obligation de dons...

La SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration consacrera ses efforts sur la réduction du niveau de gaspillage en vue de favoriser une meilleure consommation des plats par nos jeunes convives.

La loi EGALIM prévoit l'obligation de mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire après réalisation d'un diagnostic préalable.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, des démarches ont déjà été engagées et se poursuivront en 2024.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'Agglomération est dotée d'un Programme Local de Prévention des Déchets 2020-2026 qui vise à réduire de 12 % les déchets ménagers et assimilés. Ce programme a été adopté en février 2022 par les élus communautaires.

Les actions de prévention des déchets permettent de limiter l'incinération et d'éviter de puiser dans les ressources naturelles. Le compostage, le paillage et les actions de valorisation des ressources vertes sur place contribuent à entretenir la biodiversité des sols et notamment la faune.

Les actions de prévention des déchets et notamment le compostage de quartier créent et maintiennent une dynamique de quartier grâce aux groupes de référents et habitants bénévoles qui tissent des liens autour de cette activité.

La prévention des déchets permet aussi aux habitants et acteurs du territoire de faire des économies financières et de participer à des actions collectives (compostage de quartier, défi antigaspi, soutien aux activités d'insertion...). De plus, les projets du PLPDMA sont la plupart du temps développés avec l'implication des acteurs locaux associatifs comme Emmaüs, Ecloz, les Ateliers de la Croix-Rouge...

Les actions de prévention des déchets incitent enfin les habitants à repenser les habitudes de consommation en se tournant vers des produits moins emballés, lavables ou consignés.

ACTIONS 2023

• Les rendez-vous verts :

Les Rendez-vous verts souhaitent mettre en avant les différentes solutions pour voir nos déchets verts comme des ressources. Déchets de cuisine, branchages, herbe de tonte, feuilles... plusieurs actions sont proposées pour apprendre aux habitants à les valoriser : promotion du compostage individuel et collectif, prêt de broyeur ou encore animation d'ateliers "les déchets verts, une ressource pour mon jardin".

• La mise en place d'un service de prêt de couches lavables :

Les couches de bébé représentent une part non négligeable des déchets ménagers incinérés par an pour un habitant. Pour réduire au mieux la production de ce type de déchets, l'agglomération propose en prêt gratuit aux parents un kit de couches lavables durant 3 mois. L'association basque "Les petits popotins" fabrique les couches lavables et anime les ateliers auprès des parents. C'est l'entreprise à but d'emploi Ecloz qui est chargée de la mise à disposition des kits et de leur lavage entre chaque prêt.

« Tous au Compost ! » est une opération nationale, à laquelle participe la CAPBP. Cet événement organisé par le Réseau Compost Citoyen, permet

aux habitants (sous certaines conditions) de récupérer du compost gratuitement.

Ainsi, en avril dernier, à la déchetterie de Pau et à la déchetterie de Lescar, les habitants ont pu venir chercher jusqu'à 100 litres de compost par foyer.

Et dans l'esprit de faire des déchets une ressource, les habitants ont pu retirer jusqu'à 200 litres de compost s'ils rapportaient une tondeuse ou une débroussailluse hors d'usage. Ces objets ont été remis à Recycléco, une entreprise d'insertion qui les réparera ou récupérera les pièces détachées.

L'objectif est de réduire les déchets ménagers mais aussi de créer du lien social au sein des quartiers.

→ CHIFFRES

Rendez-vous Verts :

- En 2023 (janvier à septembre), **536 composteurs individuels ont été distribués** aux habitants de l'agglomération. Pour obtenir gratuitement un composteur, ils ont participé à l'une des 6 réunions en présentiel ou ont suivi la formation en ligne accessible depuis Pau.fr.

- 153 habitants ont suivi l'une des 14 formations "broyeurs" pour apprendre les bons gestes pour utiliser le broyeur qu'ils pourront ensuite emprunter gratuitement avec leur carte de prêt. Le broyat pourra ensuite servir au composteur ou en paillage pour protéger le sol et espacer les arrosages.

- 126 habitants ont participé à l'un des 14 ateliers "les déchets verts, une ressource pour mon jardin" sur 7 communes. Le fil rouge de l'atelier ? : voir les déchets verts comme des ressources et sensibiliser la population aux meilleures pratiques en matière de leur gestion.

Tous au compost :

- Sur les deux weekends, **572 foyers ont pu récupérer 60 tonnes de compost pour nourrir leurs jardins, potagers ou jardinières.**

Le 100^{ème} composteur collectif a été inauguré en avril 2023. 30 foyers peuvent désormais composter leurs biodéchets sur le site de compostage de l'îlot Henri IV au centre ville de Pau. Trois nouveaux sites ont également vu le jour : au square Etigny pour 60 foyers, place du Foirail pour 45 foyers et au square des Anglais pour 45 foyers. Il viennent compléter le réseau de sites de compostage de quartier développé au centre-ville de Pau.



PERSPECTIVES 2024

Principales actions

- Le défi anti-gaspillage alimentaire se déroulera du 10 novembre 2023 au 29 février 2024 pour accompagner 50 foyers à réduire le gaspillage alimentaire à la maison.
- L'organisation de la deuxième édition du festival des transitions.

5

Vers une agriculture nourricière & de proximité



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Après plusieurs mois de travaux avec les élus et les partenaires agricoles, la Communauté d'Agglomération a défini **le cap et les priorités qu'elle souhaite se donner en matière d'agriculture et d'alimentation pour les années à venir.**

Ainsi, les constats sont bien partagés. **Le renouvellement des générations d'agriculteurs qui vont partir à la retraite dans les 7 ans à venir est un enjeu très important.** Il faut encourager l'installation de nouveaux agriculteurs et sensibiliser les agriculteurs de plus de 55 ans à la transmission de leur exploitation.

ACTIONS 2023

Les élus de l'Agglomération ont validé la stratégie, qui est organisée autour de 5 ambitions :

1. Soutenir l'installation de jeunes talents agricoles pour dynamiser la ceinture maraîchère et nourricière,
2. Protéger le foncier agricole notamment à fort potentiel agronomique et les espaces naturels,
3. Créer un environnement favorable à la viabilité économique des agricultures de notre territoire,
4. Accompagner la transition agro-écologique pour préserver nos biens communs (eau, sol, climat, biodiversité)
5. Fédérer les élus, les agriculteurs et les habitants autour d'un projet alimentaire territorial.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'Agglomération souhaite jouer un rôle de facilitateur avec les partenaires agricoles et d'appui au développement économique agricole. La CAPBP peut ainsi soutenir l'agriculture locale et une alimentation saine et de qualité au travers de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'aides économiques aux entreprises, de commerce, de restauration publique, de développement des énergies renouvelables, de biodiversité, etc.

La mise en œuvre de certains axes de la feuille de route a été engagée dès cette année en partenariat avec les acteurs agricoles. Par exemple, la Communauté d'Agglomération a décidé de s'associer à un projet porté par la coopérative Euralis visant à accompagner 400 fermes des Pyrénées-Atlantiques dans la transition vers l'agro-écologie.

🗨️ PERSPECTIVES 2024

La CAPBP prévoit de modifier son règlement d'intervention économique mi-2024 afin de développer les aides économiques aux exploitations agricoles dont le siège se situe sur l'Agglomération. Ces aides permettront de soutenir les investissements des nouveaux agriculteurs qui orientent leur projet d'entreprise vers les circuits courts et l'agro-écologie.



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE POUSS'BEARN

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Près de la moitié des installations agricoles sur l'Agglomération sont le fait de porteurs de projet non issus du monde agricole. Face à ce constat, des acteurs agricoles ont créé une **couveuse agricole** en 2009 pour accompagner ces nouvelles formes d'installation. Afin de dynamiser la ceinture nourricière, la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectif d'accompagner ces jeunes talents agricoles.

ACTIONS 2023

La Communauté d'Agglomération soutient le déploiement de l'**espace-test agricole Pouss' Béarn**. Cette couveuse, gérée par le CIVAM et la SCIC Pau Pyrénées, accompagne des porteurs de projet non issus du monde agricole pour se former et

tester en grandeur réelle le métier d'agriculteur en maraîchage ou petit élevage. Les porteurs de projets sont accueillis sur des exploitations existantes ainsi que sur des terrains agricoles mis à disposition par la Ville de Pau. Ces terrains, situés au Nord de Pau sont plus spécifiquement dédiés au développement des activités maraîchères de l'espace-test Pouss'en Béarn.

PERSPECTIVES 2024

La Communauté d'Agglomération a programmé de réaliser des travaux d'amélioration de l'irrigation, de l'accès et d'intégration paysagère de l'espace-test agricole. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des couvés et de le rendre plus attractif pour les porteurs de projet.



LA PLATEFORME "MANGER BÉARNAIS !" : UN OUTIL POUR FACILITER L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN PRODUITS LOCAUX

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Collectif Fermier 64 représente plus de 1000 exploitations commercialisant des produits fermiers, toutes productions confondues. Jusqu'à présent, les structures de restauration collective se fournissent directement auprès de chaque producteur de gré à gré. Face à la multiplication des relations commerciales et des points de livraison à assurer, le Collectif Fermier a décidé de créer une plateforme logistique et de

commercialisation pour faciliter le regroupement et la distribution des produits locaux vers les clients de la restauration collective (établissements scolaires) et traditionnelle, les magasins de proximité, les grandes et moyennes surfaces, grossistes, particuliers.

PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre de son orientation en matière de soutien au développement économique agricole, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'accompagner la phase d'amorçage de la plateforme Mangez Béarnais

ILS ONT CHOISI L'AGRICULTURE

- Élevage, grandes cultures, maraîchage, avec près de 14 000 ha de terres agricoles, l'agriculture est une composante forte de l'identité de l'agglomération paillaise.
- De Denguin à Artigueloutan, de Boudarra à Uzein, ils sont aujourd'hui plus de 400 à exercer le métier d'agriculteur sur notre territoire et à contribuer à sa dynamique économique.
- Alors que dans moins de 10 ans, 1 agriculteur sur 2 sera en âge de partir à la retraite, l'enjeu de renouvellement des générations n'a jamais été aussi fort dans le monde agricole.
- Dans ce contexte l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a souhaité mettre en lumière de jeunes agriculteurs récemment installés afin de partager leurs parcours, leurs motivations, et leur passion pour des métiers exigeants mais essentiels pour nous tous.

Partez à la découverte de 12 projets de vie

A travers 12 exploitations, venez découvrir les portraits de jeunes agriculteurs, une nouvelle génération passionnée et engagée, pour qui le choix de l'agriculture est un vrai projet de vie.



PAU Capitale Verte

ILS ONT CHOISI L'AGRICULTURE

Denguin (2022)
Mars - début de l'automne - 30-32°C

LOÏS LABILLE

La ferme « la Légume rit », des légumes bio en circuits-courts

Après 10 ans d'expérience professionnelle dans le milieu associatif, Loïs Labille quitte la région parisienne pour se former au maraîchage. Son BPREA en poche, Loïs consolide son projet avec une expérience de plusieurs mois en tant qu'employé agricole. Décidé à s'installer, les investissements nécessaires s'avèrent trop lourds. Loïs découvre alors la Société Coopérative Ceinture Verte, qui va lui permettre de concrétiser son projet et de s'installer rapidement à Denguin.



La Ceinture Verte

PAU Capitale Verte



6

Informier & accompagner les habitants



ACCUEIL DES USAGERS

ACTIONS 2023

• **Développement de la proximité et de l'aller-vers les usagers dans les maisons du Citoyen**

Les Maisons du citoyen situées dans les quartiers Saragosse et Ousse des bois permettent aux habitants de ces quartiers d'effectuer des démarches au plus près de leur domicile :

- Accompagnement sur des démarches en ligne ;
- Prise de RDV pour déposer une demande de titres d'identité
- Rendez-vous avec des partenaires tels que le défenseur des droits,
- Aide aux démarches pour le logement,
- Conseils sur la parentalité ...

• **Accompagnements numériques dans les Maisons France Services**

2600 personnes ont été accompagnées pour faire leurs démarches en ligne dans les maisons France services : moins de formulaires papiers, un accompagnement de proximité qui rassure.

• **Développement des démarches en ligne**

Dans le cadre du **projet de Guichet Unique Multi canal** lancé en 2015, ce sont plus de **40 démarches en ligne** qui sont proposées sur le site internet et sur l'application Ma Ville Facile : autant de démarches pour lesquelles l'utilisateur n'a pas à se déplacer ou seulement une fois pour récupérer son document.

... PERSPECTIVES 2024

• **Mise en place d'antenne Etat civil dans les maternités début 2024**

Le service état-civil installe des antennes pour enregistrer les déclarations de naissance dans les deux maternités de Pau, situées à l'hôpital de Pau et à la polyclinique de Navarre. Ceci afin de permettre aux parents de faire la déclaration de naissances de leur enfant directement sur le site de la maternité où a eu lieu la naissance : plus de déplacement en centre-ville, plus d'aller-retour entre la maternité et le service état-civil s'il manque un justificatif.



EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Cité éducative de Pau s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Educatif Global de la Ville, finalisé en 2021.

Au titre de l'axe 4 "Faire de l'éducation au développement durable une priorité et promouvoir l'éducation au bien-être et à la santé", l'ambition est d'inscrire les enjeux du développement durable dans les projets éducatifs des structures paloises, de favoriser la découverte et le lien avec la nature en s'appuyant sur les richesses du territoire, et de sensibiliser au changement climatique et à la préservation des ressources naturelles.

ACTIONS 2023

• Les propositions de Science Odyssée, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Pau

Projet structurant de la Cité éducative de Pau, Science Odyssée Pau propose un riche programme d'animations et de formations pour découvrir et expérimenter en s'amusant, à partir de 5 ans au "Labo des curieux", ainsi qu'au Fablab pour les plus grands.

De nombreux ateliers sont proposés aux publics scolaires, périscolaires, et aux familles, autour de la question environnementale : transition énergétique, biodiversité.

• Projet « Mon lopin de mer » mené à l'école Marancy avec les Petits débrouillards

Mon lopin de mer, c'est une parcelle d'océan à construire pour y découvrir les écosystèmes marins et prendre conscience du lien vital qui nous unit à l'océan. Lors d'ateliers mêlant expérimentations, débats et rencontres avec des scientifiques, les jeunes s'approprient « un bout de mer », identifient les risques qui pèsent sur lui, analysent les échanges qui nous relient à ces écosystèmes et trouvent des solutions pour aider à sa préservation. Accompagnés par les Petits débrouillards et l'Ifremer, les élèves de deux classes (CM1 et CM2) de l'école Marancy se sont questionnés sur leurs liens à l'océan, quel que soit leur lieu de vie ! Ils ont construit un morceau d'océan, leur lopin de mer, et l'ont fait évoluer au fil de l'année, afin de trouver le meilleur équilibre entre préservation de la santé du milieu marin et les bénéfices que nous pouvons en retirer au quotidien, comme l'alimentation, les loisirs ou le bien être.

Ce projet leur a permis de réaliser des actions citoyennes pour sensibiliser leurs pairs et les habitants de leur quartier.





LA MAISON DE L'HABITAT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

• Une nouvelle Maison de l'Habitat en 2023 !

Afin de renforcer son rôle de guichet unique et compte tenu de la **fréquentation en constante évolution depuis son ouverture en 2016**, la Maison de l'Habitat investit dès septembre 2023 de nouveaux locaux au sein de l'ancienne Galerie Joffre, 2 bis rue des cordeliers.

Cela permettra :

- **D'accueillir tous les publics** : publics spécifiques, investisseurs, professionnels, partenaires ;
- **De fluidifier le parcours de conseil** en centralisant en un lieu unique l'ensemble des thématiques liées à la vie d'un projet : habitat, énergie, urbanisme réglementaire, patrimoine, juridique, architecture, etc. ;
- **De contribuer à la massification des rénovations énergétiques de qualité** en proposant notamment une matériauthèque, ainsi qu'un espace d'exposition, comme supports d'information et de sensibilisation des particuliers et des professionnels
- **D'être identifié comme un lieu d'échanges et de formation** à destination des professionnels en proposant des salles équipées ;

- **De conserver le rôle d'accueil centralisé** pour les demandes de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération ;

- **D'être une vitrine du projet urbain** et de mise en valeur du patrimoine du centre-ville.

ACTIONS 2023

La Maison de l'Habitat et du Patrimoine a développé plusieurs actions et projets sur l'année 2023 :

1- La sensibilisation et la communication sur la rénovation des logements avec la participation au salon de l'Habitat, la foire de Pau, Asphodèle, des portes ouvertes à l'occasion de son déménagement mais aussi des réunions publiques dans les communes ou encore auprès du monde de l'entreprise

2- Amélioration du service rendu à l'utilisateur avec :

- La mise en place de formulaires de contact pour les travaux de rénovation des logements que l'on soit propriétaire occupant, bailleur ou copropriété
- La possibilité de prendre des rendez-vous en ligne avec les conseillers France rénov' tous les matins d'ouverture au public

→ ACTUALITÉS

Déménagement de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine fin septembre 2023.



MAISON de L'HABITAT et du Patrimoine

Un lieu unique, public et gratuit pour un accompagnement personnalisé, des informations et des conseils sur toutes les questions liées à l'habitat, aux économies d'énergie et aux projets urbains.

Une équipe dédiée à l'enregistrement des demandes de logement social

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h - et 13h30 - 17h30 / Ferme le jeudi
maison.habitat@aggle-pau.fr
36 rue des Cordeliers
84 000 Pau
05 59 83 58 83

pau.fr

PAU SEULES PIRENES
Communauté d'Agglomération

→ CHIFFRES

De janvier à août 2023 :

- 4 459 visites et 2025 appels téléphoniques pour la Maison de l'Habitat et du Patrimoine ;
- 406 contacts de propriétaires ayant un projet de rénovation énergétique ;
- 320 expertises techniques ;
- 177 propriétaires accompagnés sur leur dossier travaux : conseils techniques et visites ;
- 56 dossiers déposés et 64 dossiers finalisés dans le programme Plaisir d'habiter ;
- 55 ménages en grande précarité énergétique détectés.

… PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des actions de communication au sein de salons
- Développement des permanences amélioration de l'habitat
- Mise en place d'une matériauthèque
- Programmation d'expositions
- Programmation d'événements grand public et également professionnels

7

Œuvrer pour toutes les solidarités



FESTIVAL DES SOLIDARITÉS AUX HALLES DE PAU

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les Halles de Pau dédient leur mois de novembre 2023 au festival des solidarités, un rendez-vous international pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres. Organisé en collaboration avec la maison des citoyens du monde, un certain nombre d'évènements seront organisés, au sein des Halles, avec comme toile de fond, la sécurité et la solidarité alimentaire.

ACTIONS 2023

- Exposition pendant tout le mois de novembre : portraits de chefs africains et recettes africaines
- Café association solidaire les 18 et 25 novembre
- Nocturne du 24 novembre dédiée aux musiques du monde (DJ set)
- Concert de musiques du monde le dimanche 25 novembre midi

→ CHIFFRES

- 440 communes accueillant des évènements
- 4200 animations qui questionnent le monde
- 2600 structures impliquées



L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL : UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ PAR ET POUR LES HABITANTS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'Espace Rencontre du Foirail est une structure de proximité ouverte à tous proposant informations et activités multiples tout en priorisant l'implication des habitants. Véritable lieu d'échanges, de projets et de convivialité, l'espace évolue dans un environnement partenarial et s'adapte constamment aux besoins et enjeux du territoire.

Labellisé "Espace de Vie Sociale", l'Espace rencontre du Foirail est le fruit d'une co-construction habitants-partenaires porté par la Ville en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Pyrénées Atlantiques.

Structure de proximité au centre-ville, l'Espace rencontre du Foirail vise **4 objectifs principaux** :

1- Créer un espace ouvert à tous (accueil, information, orientation et proposition d'activités) ;

2- Créer une dynamique partenariale (articulation avec les activités des partenaires du quartier, construction des partenariats au regard des besoins et des rencontres) ;

3- Favoriser l'implication des habitants dans la vie de l'espace (encouragement et accompagnement de leurs initiatives, mise à disposition d'outils) ;

4- Créer les conditions d'une implication des habitants dans les instances de gouvernance (participation au conseil de vie, formations).

Ouvert depuis mai 2021, l'espace est avant tout un lieu d'échanges et de convivialité qui privilégie une appropriation progressive des lieux afin de conserver sa vocation première : **la vie de l'espace pour et par les habitants**. Favorisant l'implication des visiteurs et encourageant leur prise d'initiative, l'espace a vu, au fil des années, les habitants, partenaires et services de la collectivité **s'emparer de ce lieu au service de tous les publics**. L'endroit, neutre et modulable, permet aux activités d'être multiples : papotage, accueil d'expositions d'œuvres d'habitants, après-midi belote, temps percussions, séances de tricot, d'aquarelles, de dessins, actions à destination des familles, etc.

L'Espace rencontre du Foirail est désormais un espace ancré dans son quartier qui voit une implication grandissante des habitants autour de projets construits ensemble et qui bénéficie d'un partenariat en plein essor marqué par un nombre de sollicitations partenariales **en très nette augmentation en 2023**.

ACTIONS 2023

Les projets et activités structurants en 2022 et 2023 :

- **Le Projet mémoire du quartier : exposition "Chroniques du Foirail"** cocrée par des habitants du quartier et des étudiants de l'UPPA accompagné par les agents du Label Ville d'Art et d'Histoire qui connaîtra une suite en 2023

- **Le développement de la grainothèque**, impulsée par des habitantes du quartier

- **Des activités d'associations partenaires ouvertes aux usagers de l'espace** (percussions par l'Entre-Temps, Tricot et lectures par l'association EGPE)

- **Une appropriation de l'espace par les services de la Ville et de l'Agglomération pour des actions à destination des habitants** du centre-ville et usagers de l'espace : Ateliers du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, club de lecture proposée par la MIAL, rencontres compost par la D3D, Plan climat

- **Des expositions variées** chaque mois d'habitants passionnés de broderie ou de peinture, de photographies ou d'artistes ouverts sur le monde.

- **Des événements marquants** : des actions durant Mars attaque, la journée des familles, le forum des associations, les journées Européennes du Patrimoine, les portes ouvertes du pôle culturel du Foirail.

- **L'anniversaire des 2 ans de la structure** en présence de Monsieur de Maire et de nombreux habitants et habitués

L'année 2023 est une année importante pour la structure avec le renouvellement de son projet social autour d'une méthodologie participative. Après l'organisation de trois réunions de bilan (avec le Comité d'Orientation, les partenaires et les habitants à travers une réunion publique), 6 ateliers participatifs ont été organisés entre le 9 mars et le 2 mai 2023.

L'anniversaire des 2 ans de l'Espace a permis de clôturer la démarche participative par un atelier de restitution du travail partenarial à travers une facilitation graphique qui propose une lecture illustrée de la structure et de son nouveau projet.

→ CHIFFRES

L'année 2023 a vu un développement important de la structure soutenu par la fin des travaux d'aménagement de la place du Foirail.

Ce sont plus de 1900 personnes qui ont poussé la porte de l'Espace sur l'année 2022 dont 780 pour la première fois. La fréquentation ne cesse d'augmenter depuis septembre 2022 et sur toute l'année 2023

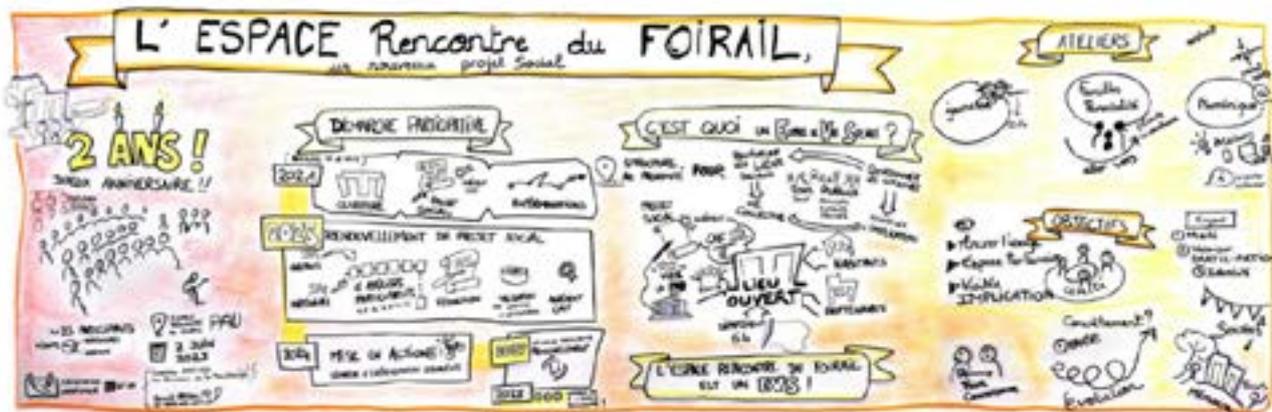
... PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 permettra de mettre en place les objectifs du nouveau projet qui sera construit autour de 3 enjeux :

- **Renforcer la mixité des usagers fréquentant l'espace en développant des projets pour les jeunes adultes et aux familles**

- **Poursuivre et valoriser la participation et l'implication des habitants et partenaires**

- **Ancrer l'Espace dans son territoire et communiquer sur son identité et son fonctionnement.**





LA VILLE DE PAU POURSUIT SON SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : LE FORUM, LES ATELIERS ET LES RENCONTRES DU BÉNÉVOLAT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'année 2023 a permis de poursuivre la dynamique de soutien à la vie associative impulsée par la Ville de Pau en proposant plusieurs temps de rencontres et d'échanges aux associations.

Ces propositions sont autant de réponses à l'enquête menée de juin 2021 à mars 2022 auprès de 600 associations ciblées, **démontrant leurs difficultés actuelles** depuis la crise sanitaire. Les attentes du milieu associatif paolois vis-à-vis de la ville de Pau, sont d'initier des temps de **rencontres et d'échanges avec d'autres associations, de mutualiser du matériel, d'avoir un appui pour former leurs bénévoles et salariés, d'avoir une veille sur l'actualité.**

ACTIONS 2023

Devenu un rendez-vous **incontournable de la rentrée, le Forum des associations** (intégré depuis 2 ans à la Foire Exposition), a une nouvelle fois cette année suscité l'engouement du public, en grande partie grâce à la forte mobilisation des associations.

Autre événement organisé par la ville visant à soutenir le tissu associatif, **la deuxième édition des « Rencontres du bénévolat »** s'est tenue au lendemain du forum, le dimanche 17 septembre 2023. Le concept de ces rencontres est simple : inviter toutes les associations qui ont besoin de renfort à venir présenter à des personnes déjà investies ou ayant envie de s'investir, leurs activités et besoins. Au mois de juin 2023, la Ville a également organisé des **« Rencontres de la vie associative »** sous la

forme d'ateliers d'intelligence collective. 44 associations ont répondu présentes pour 2 journées de travail autour des thèmes qui les préoccupent : Quelles ressources pour les associations ? ; Se mettre en réseau, mutualiser ; Communiquer, se faire connaître ; Les clés d'un nouveau bénévolat.

→ CHIFFRES

- **214 associations étaient réunies le samedi 16 septembre au Forum des associations** regroupées en 7 thématiques : Pratiques artistiques ; Sport, jeux et bien-être ; Culture et Patrimoine ; Animation, Vie des quartiers et citoyenneté ; Solidarité ; Santé et handicap ; Environnement et cadre de vie.

- **La première édition des « Rencontres du bénévolat »** s'est déroulée en novembre 2022 avec 40 associations présentes. La deuxième édition s'est tenue au lendemain du forum, **le dimanche 17 septembre 2023 avec 49 associations présentes.**

... PERSPECTIVES 2024

La ville de Pau poursuivra sa politique de soutien à tout le tissu associatif de la ville en partenariat avec les autres institutions qui soutiennent la vie associative et en premier lieu l'Etat, le département, la région et le réseau PALVA (Point d'Appui Local à la Vie Associative) qui proposent des actions de formation pour les associations destinées aux salariés, administrateurs et bénévoles. L'engagement de la ville auprès des associations se poursuivra en développant de nouveaux outils pour permettre aux associations de se faire connaître, de se connaître entre elles et de partager leurs expériences, leurs compétences, talents, ressources.



MARS ATTAQUE 2023, UN MOIS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En 2018, la Ville de Pau a initié une manifestation de sensibilisation au grand public à la lutte contre toutes les formes de discriminations. L'idée première était d'attirer l'attention plus d'une ou deux journées sur des sujets de société importants, souvent relégués au second plan.

Mars Attaque débute officiellement et de manière symbolique le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et se termine le 8 avril, après les journées label Tourisme et handicap.

L'événement Mars Attaque ne se limite pas à la définition juridique de la discrimination. La manifestation a pour mission de proposer de "se mettre à la place de" et d'inviter le public palois à des animations permettant de déconstruire les idées reçues qui amènent à discriminer.

Tout le long du mois de mars, le public palois rencontre les acteurs de la lutte contre les discriminations, s'informe et participe à des temps d'échange sur toutes les formes de discriminations.

ACTIONS 2023

Cette année, parmi les différentes animations proposées, il était possible de découvrir une exposition de photographies "Different is beautiful" de la photographe Francesca Clayton sur le handicap.

Exposée sur la place Clemenceau, cette exposition a eu un fort écho dans la presse, la télévision locale et les réseaux sociaux.

Cette 6^{ème} édition a connu 2 temps forts avec une journée de lancement sur la place Clémenceau pour informer et recueillir la parole des passants sur les discriminations, et une après-midi de clôture festive et conviviale au square Aragon avec les prestations de la chorale du périscolaire, des danseurs de l'Unadev et du conservatoire et un concert des Chamois pyrénéens.

→ CHIFFRES

L'édition 2023 de Mars Attaque en quelques chiffres :

- 90 partenaires
- 103 actions dans 46 lieux
- 14 événements sur l'espace public
- 2950 visiteurs et participants

💬 PERSPECTIVES 2024

L'édition 2024 sera revisitée pour donner un nouveau souffle à cette 7^{ème} édition en gardant les fondamentaux posés cette année : proposer de plus en plus d'actions sur l'espace public à destination du grand public pour permettre de promouvoir les différences et de sensibiliser le plus grand nombre.



LA NOUVELLE ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ECLOZ

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagée en 2019 dans la démarche de candidature à l'**expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », désignée TZCLD.**

L'expérimentation a pour objectif de proposer aux personnes privées durablement d'emploi d'un territoire un contrat à durée indéterminée, à temps choisi, au SMIC, adapté à leurs compétences, dans le **cadre d'activités utiles au territoire et non concurrentielles** au sein d'Entreprises à But d'Emploi.

Le financement de l'expérimentation est assuré, en partie, par la Contribution au Développement de l'Emploi prise en charge par les collectivités (État, collectivités territoriales, organismes publics de collecte des cotisations...).

Depuis le 17 mai 2022, les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais sont habilités « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

D'ici juin 2026, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'ensemble des partenaires engagés dans le projet doivent permettre notamment **l'embauche des personnes privées durablement d'emploi d'Entreprise à But d'Emploi (EBE).**

ECLOZ se situe au 53 rue Emile Guichenné et a démarré son activité en proposant 5 offres de service :

- **Taxi-vélo** : service de transport sur de courtes distances en centre-ville, à la demande, dans un rayon de 3km ;
- **Dépôt-Location** : service de dépôt-location pour du petit matériel de bricolage entre particuliers OZLALOC ;
- **Concept Store Recyclerie** : la recyclerie proposera des objets de réemploi dans le segment du meuble, de la décoration et des jeux pour enfants ;
- **Prestations sur mesure** pour les industriels, collectivités, associations...
- **Atelier Bois** : Fabrication à la demande en bois recyclé

Le pilotage de l'expérimentation sur chacun des territoires est assuré par un **Comité Local pour l'Emploi**. A Pau, ce comité est présidé par François Bayrou, Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération, et vice-présidé par Kenny Bertonazzi, Adjoint au Maire et Conseiller communautaire.

Il est composé de plus de **25 partenaires** dont la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées, Cap Emploi Béarn), le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental

des Pyrénées-Atlantiques, des associations du territoire (APS, SNC, AGIR Abcd, Ajir, OGFA, CRIC Pau Pyrénées...), l'AFPA, le bailleur social Pau Béarn Habitat, la Coopérative d'Activité et d'Emploi SCIC Pau Pyrénées, des organisations syndicales, des personnes privées d'emploi et des bénévoles.

Sur les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais ce sont **952 personnes potentiellement concernées par l'expérimentation**. Une estimation fait apparaître que 30% d'entre elles pourraient se porter volontaires.

Tant que des personnes seront privées d'emploi sur ce territoire, le Comité Local pour l'Emploi s'attachera à créer des emplois supplémentaires en se reposant notamment sur 2 commissions thématiques : la commission ressources humaines et la commission activités.

ACTIONS 2023

Deux commissions thématiques sont créées :

- **La commission ressources humaines** qui a pour objectif d'aider les personnes privées d'emploi à retrouver un emploi sur le marché classique. Elle est composée de 11 partenaires dont Pôle emploi, APS, le CRIC, Osmose intérim...
- **La commission activités** qui a pour objectif de trouver de nouvelles opportunités pour créer des emplois supplémentaires.

→ CHIFFRES

- Grâce à l'obtention de l'habilitation, **la première EBE du territoire, ECLOZ, a ouvert ses portes le 1er août 2022**. Au 6/07/2023, elle compte 39 salariés en CDI.
- Le Comité Local pour l'Emploi projette de remettre en emploi **250 personnes en 4 ans** :
- **50% intégreront une Entreprise à But d'Emploi**
- **50% retrouveront un emploi dans le marché « classique »** grâce à la commission ressources humaines et aux actions mises en place par nos partenaires.

... PERSPECTIVES 2024

Certains membres du CLE et le directeur d'ECLOZ ont rencontré l'ACI Revie Verre le 30/03/2023 dont l'activité de démantèlement de menuiserie peut être une opportunité de développement pour ECLOZ.

La commission activités a validé cette orientation et un partenariat est en cours de construction avec IDRE pour lancer cette nouvelle activité courant 2024.



Taxi Vélo

Centre Ville de Pau

2,50€ la course
dans un rayon de 3 km

Réservation au
06 24 09 66 27
www.ecloz-pau.org





LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Dans le cadre de son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE Pau Pyrénées), la CAPBP accompagne vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées.

Ainsi, la CAPBP a conventionné avec l'association APF France Handicap pour accompagner vers l'emploi les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée.

En effet, parmi les publics en risque d'exclusion, les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée, présentent des caractéristiques tout à fait spécifiques, notamment avec un chômage de longue durée des bénéficiaires : elles présentent une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 910 jours, soit de 31 % supérieure à celle tout public en 2021. Ainsi, le taux de chômage des personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée est de 15%, il est presque deux fois plus important que le reste de la population.

De plus, les trois quarts des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé au chômage et cherchant un emploi déclarent être limités dans leur recherche. Plus des deux tiers d'entre eux estiment que leur problème de santé constitue la première contrainte les limitant dans leur recherche d'emploi.

ACTIONS 2023

Dans le cadre du nouveau protocole d'accord PLIE PAU BEARN PYRENEES, il a été décidé d'impliquer les entreprises du territoire qui peinent à recruter.

Lors des rencontres avec les entreprises, la majorité indiquent être sensibilisées à l'intégration du public en situation de handicap ou souffrant d'affection longue durée. De ce fait, l'équipe d'animation du PLIE Pau Pyrénées a créé 1 groupe de travail traitant de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce groupe est composé de CAP Emploi, l'ADAPEI, FMS2i, le CRIC, SAFRAN Helicopter Engines, Start people, OGFA Insertion, Crit intérim, Osmose emploi, le GEIQ 64, le CD64, l'UIMM, ACOR, Pôle emploi...

Il travaille notamment sur des actions à mener d'ici la fin d'année : conférence thématique, organisation de concours, utilisation de la fresque de la diversité et formation éventuelle.

De plus, lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), le PRITH a sollicité le PLIE pour diffuser aux partenaires locaux, **l'évènement d'ouverture SEEPH 2023 "les papotages improbables" qui aura lieu le lundi 20/11 à 14h dans la salle de convivialité du Pôle LAHERRERE à PAU.**

→ CHIFFRES

Depuis le 1er janvier 2023, **81 personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée** ont été accompagnées par le PLIE Pau Pyrénées.

... PERSPECTIVES 2024

Sur la continuité des travaux menés par le groupe de travail, un évènement d'envergure et multi-partenarial est envisagé lors de l'édition 2024 de Mars Attaque.



NOVEMBRE : LES RENDEZ-VOUS DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Chaque année, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est mise à l'honneur tout au long du mois de novembre. La Communauté d'agglomération prend part à cette démarche nationale en proposant deux actions visant à soutenir les acteurs de l'ESS de son territoire.

ACTIONS 2023

- **Le Prix de l'innovation sociale** : consciente que l'innovation territoriale est un élément de réponse à des défis majeurs de la société, la Communauté d'agglomération récompense des projets innovants contribuant à répondre aux besoins sociaux du territoire, à travers 3 prix :
Le Prix de l'innovation sociale (chèque de 5 000€)
Le Prix Coup de pouce (chèque de 2 000€)
Le Prix Coup de cœur

- **Rencontres du mois de l'ESS** : La CAPBP invite les acteurs de l'ESS à participer aux Rencontres du Mois de l'ESS et plus spécifiquement au Speed-meeting qui se déroulera tout au long de la journée. Cet événement propose des échanges sur une courte durée, programmés avec soin en amont, et visant à faciliter la rencontre entre des associations et des organisations susceptibles de les soutenir (entreprises, fondations, fonds de dotation, financeurs solidaires...). Ce format d'échanges est proposé maintenant depuis 5 ans !





À LA RENCONTRE
des
mobilités solidaires

Vous voulez vous informer sur les possibilités de déplacements ou vous rencontrez des difficultés de mobilité ?
Les partenaires de la mobilité vous donnent rendez-vous

Place Laherrère
Avenue de Saragosse
Pau

Mardi 26 sept. 2023
de 10h à 16h

- Financements
- Réseaux de transport
- Code et permis de conduire, location de véhicule, atelier mécanique
- Découverte vélo, atelier réparation, escape game
- Prévention, simulateur de conduite, voiture tonneau
- ...

Entrée libre

Vous ne savez pas comment venir ? Contactez la navette au 06 28 33 00 28

Logos: IDELIS, CAPBP, PAU BEARN PYRÉNÉES, etc.

LA PLATEFORME MOBILITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La plateforme mobilité de la CAPBP permet de développer l'autonomie des demandeurs d'emploi en matière de mobilité et ainsi faciliter leur retour à l'emploi.

La conseillère mobilité accueille le public en insertion qui rencontre des difficultés de déplacement et réunit l'offre de service de mobilité du territoire.

Les solutions sont élaborées en lien avec les professionnels de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale pour l'Emploi Pau Pyrénées...) et les opérateurs locaux de la mobilité (association PNEUS, auto-école sociale...).

Prestations proposées :

- Un diagnostic mobilité individualisé
- Des entretiens personnalisés pour connaître les différentes situations et mobiliser les services adaptés
- La recherche d'aides financières et un appui au montage de dossiers
- Des ateliers collectifs pour développer les connaissances et les compétences en mobilité. Par exemple, des ateliers de conseils (permis de conduire, mécanique automobile, cours de vélo pour adultes...)
- L'orientation vers l'offre de mobilité la mieux adaptée (location, transport en commun, mobilité douce...) et/ou le dispositif de formation adapté (auto-école sociale, microcrédit...)
- Des soutiens financiers pour certaines actions du plan d'action élaboré avec la conseillère mobilité :

aide financière au permis de conduire, prise en charge de semaines de location de véhicules, prise en charge d'heures atelier pour les réparations et entretiens...

Objectif : réalisation de 120 diagnostics mobilités

ACTIONS 2023

Au cours du 1er semestre 2023, les ateliers collectifs suivants ont été organisés pour les bénéficiaires suivis sur le dispositif Plateforme Mobilité :

- Rallye de la Mobilité, coorganisé avec la Cité de l'Emploi : 26/01/23 avec 5 personnes
- Atelier mécanique "J'entretiens ma voiture" dans le cadre de Mars Attaque : 16/03/23 avec 10 personnes
- Atelier « le permis, on en parle ? » : 28/03/23 avec 17 personnes
- Ateliers « apprentissage du vélo » coorganisé avec la Cité de l'Emploi : 6 sessions de 2h entre mai et juillet 23 avec 5 participants
- Atelier mécanique "J'entretiens ma voiture" : 15/06/23 avec 11 personnes

PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, la plateforme mobilité proposera des heures de perfectionnement à la conduite pour les personnes réfugiées qui en ont le besoin. Elles ont un permis étranger qui a été échangé en France mais n'ont pas les compétences requises pour conduire en autonomie (connaissance des routes françaises, densité de circulation, manque de confiance...).



EMPLOI : L'AGGLOMÉRATION FAVORISE L'EMPLOI GRÂCE À LA CLAUSE D'INSERTION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Code des Marchés Publics, dans son article 5, incite à prendre en compte la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public.

L'introduction d'une clause sociale dans une commande publique répond à cette exigence en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions.

La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux ou de services, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

ACTIONS 2023

La facilitatrice des clauses sociales a organisé une rencontre entre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), ECLOZ (EBE) et les différents services de la CAPBP

L'objectif de cette rencontre était de faire de la fonction achat un levier du développement durable et ainsi :

- Recourir à une réponse économique locale et adaptée
- Responsabiliser ses achats
- Favoriser l'emploi local

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Développement des clauses d'insertion avec de nouveaux maîtres d'ouvrage, notamment dans le privé



→ CHIFFRES

- 116 logements étudiants
- 60 logements pour des jeunes travailleurs



LE PÔLE ENTREPRENEURIAL LAHERRÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Après 2 années de travaux, **le pôle Laherrère a été livré en mars 2023**. À la suite de la place Laherrère et de son marché hebdomadaire mis en service en juin 2020, ce pôle est le dernier élément de cette nouvelle centralité à l'échelle de l'éco quartier Saragosse.

Le pôle Laherrère est un lieu générateur d'emploi de services, d'emploi et de compétences qui rayonne à l'échelle de l'agglomération.

ACTIONS 2023

L'ambition environnementale du pôle :

Le pôle Laherrère se veut être un **modèle d'exemplarité dans le domaine de l'environnement** à l'instar de la démarche du label écoquartier. Le bâtiment a été conçu afin d'atteindre le niveau « E2-C » du label E+ / C-.

E+C- est un objectif de performance qui s'illustre sur deux thématiques :

- E+ pour une plus grande performance énergétique (Energie positive)
- C- pour un plus faible rejet de carbone (Réduction de carbone)

L'étiquette énergétique du bâtiment est A et ce dernier est raccordé au réseau de chaleur urbain. L'impact carbone du bâtiment a été diminué grâce à l'utilisation de bois local, de matériaux isolants biosourcés, la réalisation d'un ciment bas carbone et la mise en place d'une toiture végétalisée avec substrat recyclé.

Enfin, situé à quelques pas d'un grand parc arboré, l'ensemble des usagers, habitants ou salariés, pourra profiter de ce poumon vert et d'îlots de fraîcheurs.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Code des Marchés Publics, dans son article La communauté des gens du voyage est composée de près de 2 000 personnes qui vivent sur le territoire de la CAPBP. Plusieurs centaines de familles vivent en dehors de tout équipement dédié, dans des conditions de précarité et parfois d'insalubrité. De plus, certaines installations illicites génèrent des problèmes de pollution des terrains occupés.

Un Schéma départemental, co-piloté par le préfet du département et par le président du Conseil départemental, fixe à chaque EPCI des prescriptions en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage afin, notamment, d'apporter des réponses à cette problématique.

ACTIONS 2023

Poursuite de mise en œuvre des prescriptions du Schéma départemental d'accueil d'habitat des gens du voyage.

- Prise en compte d'une réflexion, dans les nouveaux aménagements dédiés, sur la végétalisation des espaces pour améliorer les conditions de vie notamment en période estivale.
- Des objectifs relevés en matière d'isolation et de mode de chauffage des équipements réalisés afin de réduire la consommation énergétique des ménages.

- La réalisation de terrains familiaux et la gestion de terrains d'accueil permet de limiter les installations en zone sauvage et/ou protégée.

- La réalisation des terrains familiaux et l'ensemble des actions engagées sur la question de l'habitat à destination des gens du voyage concourent à une meilleure prise en compte des demandes des bénéficiaires en matière de qualité de vie et, in fine, d'épanouissement personnel. Cet épanouissement est également favorisé dans la possibilité pour les personnes concernées, de concilier maintien d'usages culturels et adaptation des modes de vie.

- La mission gens du voyage concourt, dans l'ensemble de ses actions, à une meilleure intégration des gens du voyage dans leur environnement de vie, et favorise, autant que possible, des interactions apaisées avec les riverains non voyageurs.

- Accompagnement social de familles ayant intégré des terrains familiaux en 2022 pour : souscription abonnements eau, électricité, gestion des déchets, réduction de leur consommation énergétique, etc.

- Organisation et accueil des passages estivaux sur des terrains dédiés afin de réduire le nombre d'installations illicites en des lieux inappropriés.



8

**Favoriser le
bien-être des
habitants par
l'activité
physique &
la prévention
santé**

ACTIONS PETITE ENFANCE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Conscient des enjeux écologiques actuels, le Service Petite Enfance s'est saisi des questions de santé environnementale présentes dans le quotidien du jeune enfant et de sa famille. De ce fait, les actions en lien avec le développement durable sont venues compléter les propositions éducatives travaillées initialement sur le service.

ACTIONS 2023

Sur l'année 2023, plusieurs projets ont été mis en œuvre sur le sujet :

- **Expérimentation de couches Ecolabel** sur 3 structures sur une durée de 3 mois. Une évaluation qualitative a été effectuée in situ. Conférence sur le sujet de la santé environnementale ouverte aux parents de jeunes enfants et aux professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant
- **Balades familiales sur deux samedi matin.** Parcours guidé par un professionnel de la maison du jardinier et des professionnels petite enfance pour faire découvrir les coins de nature accessibles avec les tous petits aux parents de jeunes enfants
- **Collaboration avec le magasin général pour déployer l'utilisation de produits Ecocert et/ou Ecolabel dans l'hygiène des locaux des établissements d'accueil du jeune enfant**
- **Intégration des aspects de santé environnementale dans un plan de formation dédié aux agents d'entretien** des établissements d'accueil du jeune enfant
- **Formation d'un des agents d'entretien aux techniques d'hygiène alternative naturelle**

- **Mise en place de jardin en trou de serrure dans 3 crèches du service** pour jardinage avec les enfants et ateliers parents enfants

- **Réflexion autour des produits de soins utilisés chez le jeune enfant** avec identification de produits respectueux de l'environnement et de la santé du tout petit. Protocoles de soins et marché pharmacie repensés en fonction.

→ CHIFFRES

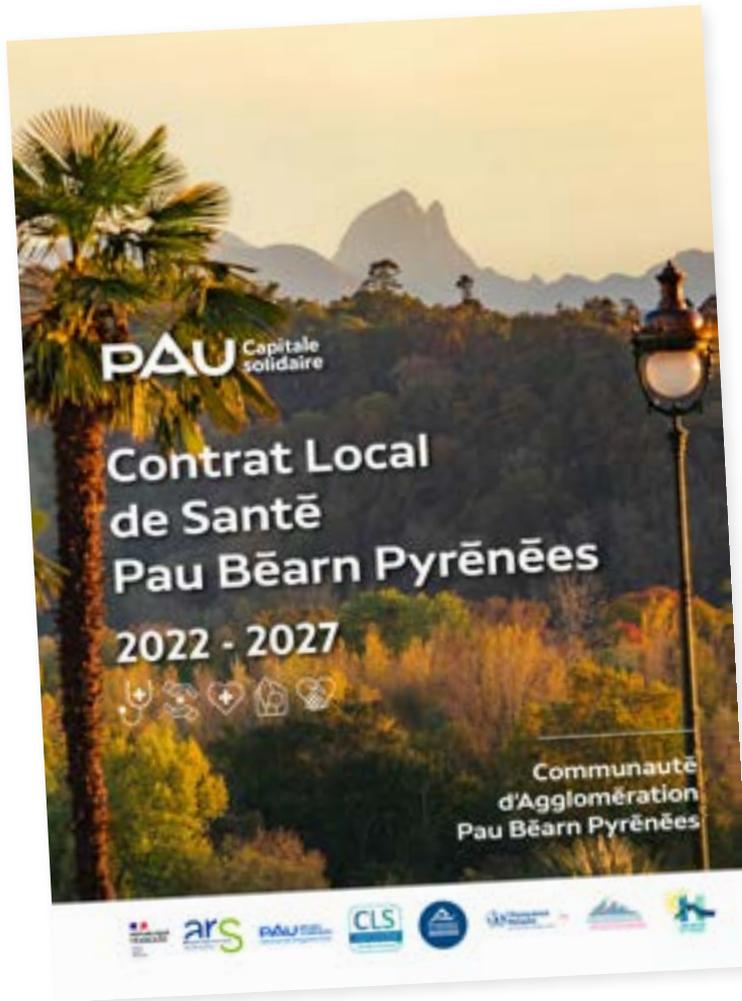
Couches Ecolabel : Des projections financières sont en cours pour déployer leur utilisation à l'ensemble des crèches en 2025.

... PERSPECTIVES 2024

Les projets 2024 restent en continuité avec les projets déjà mis en œuvre :

- Poursuite des balades familiales
- Mise en œuvre des nouveaux protocoles de soins avec produits respectueux de la santé environnementale
- Développement des techniques d'entretien des locaux respectueuses de la santé environnementale
- Collaboration avec la maison du jardinier pour développer les actions à destination du jeune enfant et de sa famille
- Projections budgétaires 2025 pour permettre le déploiement des couches ecolabel
- Projets de prévention en santé environnementale dans les actions parentalités.





SANTÉ PUBLIQUE

ACTIONS 2023

Informations santé pour le grand public

Depuis le début de l'année 2023, le service santé publique a proposé plusieurs animations santé grand public sur des thèmes de santé de la vie quotidienne. Ces animations ont pour objectifs de renforcer les connaissances du public sur les sujets de santé et de promouvoir l'accès aux structures de santé et prévention locales

Journées santé environnement en janvier 2023 : conférences, ateliers, stands d'informations

Mise en place des « Rendez-vous de la santé » à partir de mars 2023.

Des rendez-vous mensuels sur des sujets de santé de la vie quotidienne avec des conférences, ateliers d'échanges, d'initiations, activités physiques et sportives. Ces animations sont construites grâce au partenariat avec les établissements de santé locaux et professionnels de santé libéraux.

Les thèmes des RV de la santé : sommeil, addictions comportementales, soleil, santé sexuelle, endométriose et à venir pour le dernier trimestre 2023 : le dos, surpoids et obésité, migraine.

Coordination du Contrat Local de Santé (CLS) : suivi des 75 actions avec les pilotes d'actions, animation de temps d'échanges, communication auprès des acteurs locaux de la santé et du social via la newsletter du CLS

Mise en place "d'Espaces sans tabac " (label de la Ligue contre le cancer) aux abords des écoles paloises publiques et privées sur le dernier trimestre 2023.

Actions en faveur de la démographie médicale

- Accompagnement des professionnels de santé dans leur installation sur le territoire
- Aide à l'hébergement des internes
- Rencontres et dialogues avec les professionnels de santé installés à Pau

→ CHIFFRES

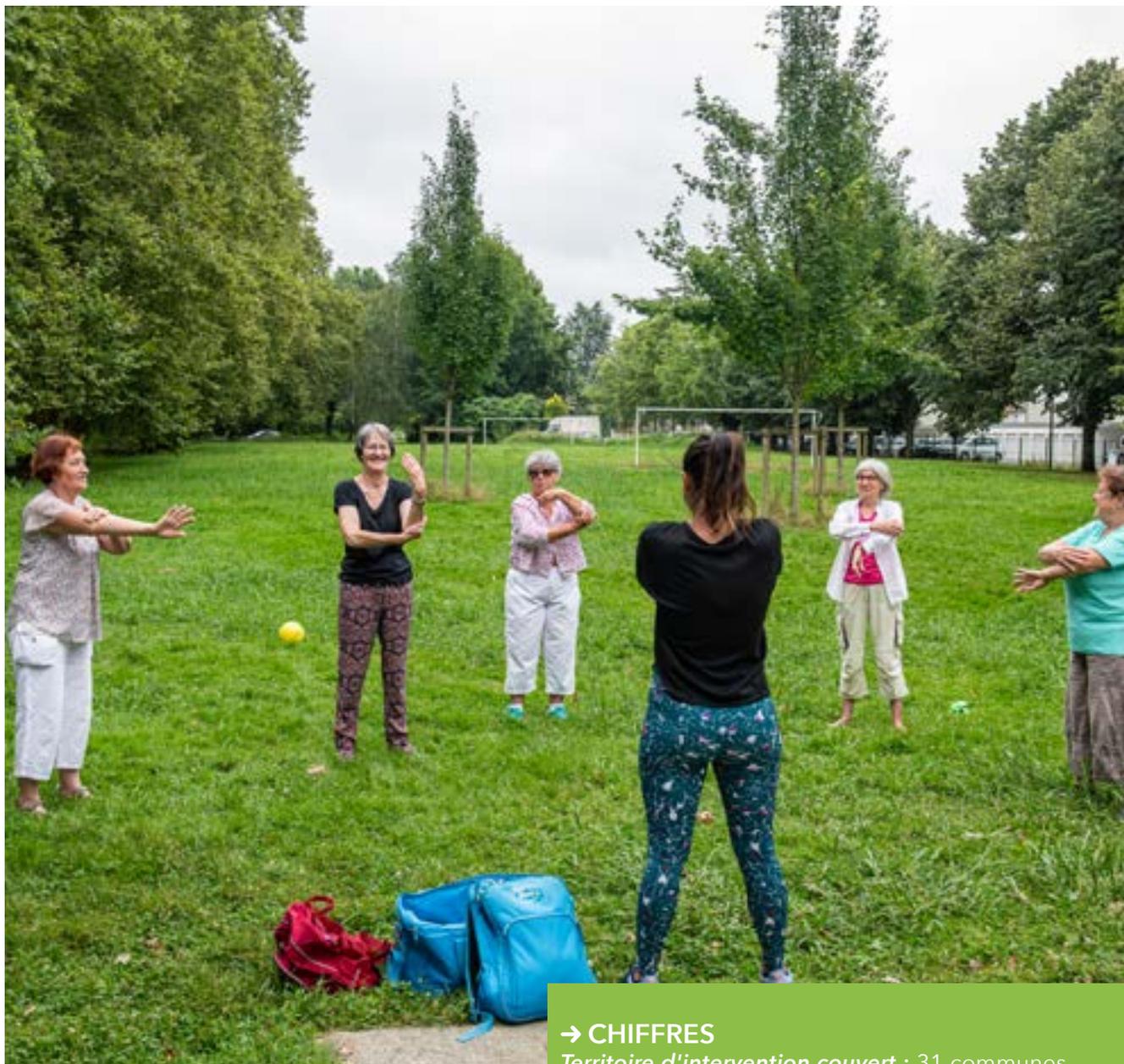
• « Rendez-vous de la santé » :

De mars à juillet 2023 : 5 Rendez-vous de la santé organisés avec plus de 20 animations qui ont touché près de 280 personnes.

• **Journées santé environnement** en janvier 2023 : 150 participants, 10 partenaires mobilisés

... PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des RV santé pour le grand public
- Mise en place d'un parcours santé / bien-être pour les usagers du CCAS
- Coordination du CLS
- Poursuite actions en faveur de la démographie médicale.



LES SENIORS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La compétence « seniors » de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'appuie sur le dispositif « Centre Local d'Information et de Coordination » (CLIC) : lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé à destination des seniors et de leurs aidants.

ACTIONS 2023

- **L'accueil, l'information et l'orientation à destination des personnes âgées et de leurs aidants (CLIC)**
- Les ateliers de médiation équine pour favoriser les interactions entre l'homme et l'animal (cheval, poney) et bénéficier des effets physiques et psychiques de ces actions. L'équithérapie est utilisée pour diminuer le stress, les troubles de l'attention, les effets de pathologies psychiques ou neuro dégénératives.

→ CHIFFRES

Territoire d'intervention couvert : 31 communes de l'agglomération + 6 hors agglomération

Population totale du territoire couvert : 170 622 personnes dont :

- 47 553 âgées de 60 ans et plus, soit 28% de la population
- 28 315 âgées de 60 à 75 ans
- 19 238 âgées de plus de 75 ans



« RA Fraichissements dans les Quartiers de Pau » confirment leur succès auprès des Palois

Contexte et Objectif 2023

La 4^{ème} édition de « Rafrachissements dans les quartiers de Pau » a rythmé les mois de juillet et août des Palois dans différents quartiers de la ville en journée et au Domaine de Sers en soirée. Une édition qui a séduit cette année encore un public nombreux malgré la canicule et les orages. Un succès confirmé et des Palois qui apprécient ces animations conviviales de proximité à travers deux propositions « Mes vacances au domaine de Sers » et « Pau's Détente ».

Diversité et qualité des animations, proximité et convivialité sont les clés du succès de ce dispositif estival mobilisant un grand nombre d'agents de la ville et de partenaires.

Actions 2023

• Un concept simple : proximité et convivialité

Proximité, avec le dispositif Pau's Détente en journée, qui s'installe chaque semaine dans un parc différent de la ville avec transats, parasols, tables, chaises, barnums, boîtes de jeux, ballons, etc.

En fin de journée, cap vers les espaces verdoyants du Domaine de Sers pour séduire les habitants dans un cadre varié. Convivialité, grâce à la participation et l'adhésion des familles. Des jeunes adolescents aux seniors, tous ont apprécié ces moments de partage et de convivialité.

• Une programmation riche et variée

A chaque semaine son programme d'animations, afin de proposer une offre riche et variée aux

Palois, mais aussi de se renouveler d'une année à l'autre. Une programmation résolument éclectique et ouverte à tous grâce aux partenaires associatifs et à l'implication de nombreux services. En soirée, au Domaine de Sers, un programme articulé autour de trois axes : culture, sport et nature.

• Des rendez-vous festifs et populaires

Sur la trentaine de journées d'accueil, près de **2500 personnes** ont participé aux animations de Pau's Détente et **1 500 personnes** en soirée au Domaine de Sers.

Un système « à la carte » qui permet de séduire en journée les Palois qui ne partent pas en vacances, sans oublier ceux qui travaillent et peuvent profiter de moments récréatifs en début de soirée.

Près de **600 personnes** ont pratiqué une activité sportive douce les matinées et plus de **800 personnes** ont profité des concerts **Scènes en Ville** en soirée.



→ CHIFFRES

« Rafrachissements dans les quartiers de Pau » c'est :

- **Plus de 20 personnes** mobilisées tout au long de l'été pour assurer l'accueil et l'animation sur chacun des sites : agents municipaux, jeunes bénéficiant du Contrat Municipal Etudiant, volontaires en service civique ou jeunes en jobs d'été.

- **16 services de la collectivité** : Vie des quartiers, Sports et Education, Evènementiel, Communication, Sensibilisation au tri, Services culturels "Ville d'Art et d'Histoire", "Scènes en ville", Réseau des médiathèques, CCAS, Eau, Propreté, Petite enfance, Mobilités, Maison du jardinier et de la nature en ville, Parentalité

- **Plus de 20 partenaires** sont venus enrichir la programmation : En forme à Pau, Scènes en ville, Le Méliés, Les Petits Débrouillards, Science Odyssée, Ufolep 64 (secourisme), l'ASPTT (tennis de table), Ecocène....



9

Des politiques internes visant l'exemplarité



MAP RH

ProPAU
& Agglo

LA LETTRE
Hors-série #19
Juin 2023



Les agents au cœur du plan de sobriété énergétique

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE RÉACTIVITÉ EXEMPLAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Face à la hausse des prix de l'énergie, nos collectivités ont mis en place **un plan de sobriété énergétique en 2023**.

ACTIONS 2023

1. Constitution d'une **EQUIPE PROJET**

Nos collectivités se sont pleinement engagées dans **un plan de sobriété énergétique** dont l'objectif était de **massifier les actions de maîtrise de l'énergie ayant un impact immédiat**. Les efforts ont été particulièrement concentrés sur **les bâtiments publics de la collectivité qui représentent à eux seuls 80% de la consommation énergétique totale**. Afin de permettre une plus grande réactivité, une équipe projet réunissant des spécialistes de l'unité énergie (analyse de données, chauffage, climatisation, ventilation, électricité) a été composée.

Le plan d'action a été précédé par une phase de diagnostic qui a permis d'élaborer une stratégie selon deux axes principaux :

→ Actions déployées de manière systématique :

- Limitation des températures de consigne de chauffage et de climatisation
- Reprogrammation des plages de fonctionnement des équipements de chauffage
- Coupure des équipements de ventilation en dehors des heures d'occupation
- Coupure d'une partie des cumulus
- Amélioration du pilotage des éclairages
- Coupure des fontaines sur les espaces publics
- Abaissement de l'éclairage public

→ Actions spécifiques ciblées

- Grâce à une analyse poussée des données de consommation, les bâtiments énergivores présentant les gisements d'économie les plus importants

ont été identifiés. Ainsi, sur nos deux collectivités, 10 bâtiments représentent 50% des consommations totales du parc bâti. Ces bâtiments ont été audités de façon approfondie et ont fait l'objet d'un plan d'action spécifique.

Exemples d'actions spécifiques engagées

• *Stade nautique*

Le stade nautique représente à lui seul 14% des consommations de l'ensemble de notre patrimoine bâti (Ville, CAPBP, CCAS).

Les actions entreprises : réduction de 2C° de la température des bassins, rénovation de la couverture thermique du bassin extérieur, rénovation de certains éléments des centrales de traitement d'air qui chauffent et ventilent le bâtiment, réglage des équipements techniques. Le stade nautique a été connecté au réseau de chaleur urbain en décembre, et il consomme désormais 75% de chaleur renouvelable.

• *Stade du hameau*

Les actions entreprises : réduction des consignes de chauffage, optimisation du fonctionnement des plages de fonctionnement des centrales de traitement d'air, optimisation des volumes de stockage d'eau chaude au plus près des besoins réels.

• *Bâtiment administratif rue des lilas*

Les actions entreprises : réduction et coupures des éclairages extérieurs, réduction des consignes de température, optimisation du fonctionnement de la centrale de traitement d'air

2. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'efficacité des mesures de sobriété dépend grandement de l'implication des usagers des bâtiments. Afin que le plan de sobriété ne soit pas cantonné à des actions purement techniques, deux canaux de sensibilisation ont été déployés

- **Un référent désigné dans chaque direction**
- **Une communication spécifique**





CONSTRUIRE DES PROGRAMMES DE TRAVAUX EFFICIENTS ET ACCELERER LA RENOVATION DU PARC EXISTANT

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Les bâtiments les plus consommateurs sont audités par des bureaux d'études énergétiques, avec comme résultat une liste de préconisations qui portent à la fois sur les systèmes (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage) et sur le bâti (isolation des murs, de la toiture, changement des menuiseries, pose de protections solaires...). Les programmes de travaux comprennent systématiquement un scénario permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire (lorsque les bâtiments y sont soumis).

Les arbitrages de travaux sont réalisés en fonction des gains énergétiques, du temps de retour sur investissement, et de l'impact carbone des différentes interventions.

L'outil professionnel Energisme est un logiciel en ligne qui a été mis en exploitation en juin 2022

et qui permet de réaliser de nombreuses analyses sur les consommations des fluides (électricité, gaz, chaleur, eau) de la ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et du CCAS

Un rapport est rédigé chaque année grâce à ce logiciel et présente des bilans et des analyses de consommations, de dépenses, d'émissions de CO₂ de l'ensemble des fluides.

Cet outil est le socle de la stratégie de performance énergétique de nos collectivités et a été un élément incontournable dans la mise en œuvre du plan de sobriété interne.

ACTIONS 2023

Les bâtiments suivants ont été audités au cours de l'année :

- Groupe scolaire Marca
- Groupe scolaire des quatre coins du monde
- Groupe scolaire Buisson
- Musée des beaux-arts

L'exploitation des données d'énergisme ont permis entre autres de réduire la consommation de nuit sur le site de la MIAL. De nombreuses actions de ce type sont identifiables sur l'ensemble de notre patrimoine.

Améliorer l'exploitation de nos équipements de chauffage, ventilation et climatisation

En pratique, les prestations suivantes sont intégrées :

- Instrumentation des compteurs d'énergie
 - Mise en œuvre de GTC (Gestions Techniques Centralisées) permettant de piloter les installations à distance
 - Déploiement d'un réseau de communication en vue de remonter tout un ensemble de données permettant de piloter les installations en temps réel (réseau étendu à longue portée de type LoRaWAN) et d'objets connectés associés (données de température, d'hygrométrie...)
 - Plan d'amélioration des équipements (à titre d'exemple remplacement de chaudières gaz par des systèmes de type pompe à chaleur)
- L'engagement de performance porte sur une réduction des consommations de plus de 20 % entre l'année de référence et la dernière année du marché.

Rénover l'enveloppe de nos bâtiments

En parallèle des audits énergétiques réalisés par des prestataires, des opérations sont également menées en régie. Elles ont permis d'identifier un ensemble de bâtiments peu ou pas isolés au niveau des combles.

L'isolation des combles fait partie des opérations présentant les temps de retour sur investissement les plus rapides, du fait de la simplicité de l'action et de son efficacité (en moyenne 15/20% d'économie d'énergie sur les zones traitées).

Sept sites ont été identifiés (propriété de la Ville de Pau) et sont en cours d'isolation, pour la plupart avec des isolants biosourcés soufflés en vrac

(ouate de cellulose). Au-delà de renforcer l'isolation thermique, ces isolants présentent également l'intérêt d'améliorer le confort d'été des bâtiments traités.

PERSPECTIVES 2024

Projets intégrant des procédés de construction peu carbonés

Ce volet d'action s'appuie principalement sur trois leviers :

- **L'utilisation de matériaux biosourcés** (moins énergivores, stockant le carbone, et garantissant un meilleur confort d'été) ;
- **Le développement des conceptions bioclimatiques** (pour bénéficier des apports énergétiques gratuits (soleil),
- Et savoir s'en protéger en été en **travaillant à la forme des bâtiments, leur orientation, aux protections solaires... etc.**

Quelques exemples d'opérations où les principes d'éco-construction sont appliqués et leur état d'avancement :

- **Rénovation de l'école Marancy**, 2^{ème} phase de travaux
- **Médiathèque de Gan**
- **Rénovation thermique de l'hôtel de France** : Les travaux, financés en partie au travers du dispositif France Relance, portent sur la réduction des consommations d'énergie du site à hauteur de 48%.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Le PLUi, approuvé en décembre 2019, a déjà été modifié à plusieurs reprises en 2021 et 2022. C'est un document vivant qui doit s'adapter aux différents projets de l'agglomération et des communes membres.

Les procédures d'évolutions du document d'urbanisme de l'agglomération permettent la réalisation d'opérations en faveur du développement durable (centrale photovoltaïque, plateforme de compostage) et contribuent à limiter l'artificialisation des terres et à préserver la biodiversité.

ACTIONS 2023

Le 30 mars 2023, le conseil communautaire a approuvé plusieurs procédures d'évolution du PLUi allant dans le sens du développement durable de l'agglomération et du bien-être de ses habitants.

Plusieurs procédures ont été lancées en 2023 :

- la révision allégée n°2 du PLUi pour la réalisation d'une plateforme de compostage à Lescar

La CAPBP soutient en effet un projet de plateforme de valorisation de la matière organique dans la partie Nord de la commune. Il s'agit de réaliser une nouvelle plateforme mieux située, dotée d'équipements plus modernes et performants que ceux de la plateforme existante située sur le site de Cap Ecologia (partie Sud de la commune) vouée à disparaître. L'approbation de cette procédure est prévue en décembre 2023.

Par ailleurs, plusieurs démarches ont été engagées visant notamment à améliorer la qualité des paysages de l'agglomération :

- Une réflexion sur le traitement des clôtures ;
- Des études de secteurs stratégiques identifiés dans le PLUi (entrées de ville et d'agglomération).

PERSPECTIVES 2024

- Poursuite du travail sur la modification n°3 du PLUi ;
- Poursuite du travail sur les clôtures et transcription dans le PLUi ;
- Poursuite du travail d'études de secteurs stratégiques dans l'agglomération : diagnostic et orientations d'aménagement.





LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : UN OUTIL POUR LA PROTECTION DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Un Règlement Local de Publicité intercommunal établit des règles pour encadrer l'implantation et l'installation des supports de publicités, préenseignes et enseignes en adaptant les dispositions nationales aux spécificités locales.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a choisi d'élaborer un RLPI sur l'ensemble des 31 communes du territoire intercommunal. L'objectif poursuivi est d'améliorer le paysage urbain et rural et le cadre de vie des habitants tout en considérant les besoins en communication des acteurs économiques.

Les élus communautaires ont prescrit le projet RLPI par délibération le 17 décembre 2020.

Les étapes nécessaires à l'élaboration du RLPI sont regroupées en deux phases principales :

- La 1^{ère} phase consiste en la rédaction du projet et en la concertation avec tous les acteurs concernés par l'affichage.
- La 2^{ème} phase se caractérise par des étapes de modification et de consultation, comme l'organisation d'une enquête publique.

Un point important à souligner est que le projet RLPI participe à la stratégie de neutralité carbone, démarche engagée par la communauté d'agglomération en 2020.

En effet, les futures règles iront dans le sens d'une réduction de consommation d'énergie avec une diminution du nombre de publicités lumineuses, de leur format et de leur durée d'éclairage.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction du projet RLPI composé notamment d'un règlement écrit et d'un plan de zonage du territoire.

Le pré-projet a été écrit :

- En assurant la cohérence avec les orientations du RLP débattues par les élus communautaires.
- Avec la collaboration des communes, pour adapter au mieux les futures règles aux circonstances locales.

Elle s'achèvera avec la concertation de tous les acteurs (professionnels de l'affichage, commerçants et habitants) au cours de laquelle la première version du règlement et du zonage sera présentée. A ce stade-ci, tous les acteurs pourront donner leur avis sur le projet.

PERSPECTIVES 2024

Les principales actions, menées en 2024, seront les suivantes :

- Arrêt du projet et bilan de la concertation,
- Organisation d'une enquête publique,
- Approbation du RLPI.



L'ÉCO QUARTIER SARAGOSSE

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Depuis 2018, la rénovation du quartier Saragosse est labellisée éco-quartier. Ces 115 hectares où vivent plus de 14 000 habitants est le premier quartier de la Ville de Pau à avoir obtenu cette labellisation. La CAPBP a franchi l'étape 2 « écoquartier en chantier » en novembre 2018 et présentera son dossier afin d'obtenir l'étape 3 « éco-quartier livré » en 2024.

ACTIONS 2023

6 ans après le démarrage de ce projet urbain ambieux, 3 équipements publics ont été restructurés, 12 hectares de parcs et jardins ont été livrés, 300 logements sociaux ont été réhabilités et une nouvelle centralité a vu le jour en 2023. Cette dernière se structure autour d'une place publique et des 11 000 m² du pôle Laherrère dédiés aux services, à l'emploi et à la formation.

→ CHIFFRES

• Le parc Noulibos a été livré en juin 2023. Ce projet a été cofinancé par l'Agence nationale de la rénovation urbaine, le Département et l'Agence nationale des sports.

- Chiffres clés de l'éco quartier Saragosse :
- 80 % des logements locatifs sociaux atteignent le label BBC rénovation et 100 % sont raccordées au réseau de chaleur urbain
- 5,5 km de pistes cyclables ont été créées
- 12 hectares de parcs et jardins livrés
- La surface de « pleine terre » passe de 16 à 33%



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra notamment le démarrage des travaux d'aménagement de la centralité Kennedy. Cet aménagement attendu par les habitants du quartier permettra de retrouver une fonction de loisir à ce lieu tout en préservant les îlots de fraîcheur.

La livraison du bâtiment technique des agents de la Ville en charge de l'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine situé sur le parc Noulibos sera réalisée en 2024.



LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Dans le respect de **la loi du 11 février 2005**, la Ville de Pau et la Communauté d'agglomération développent des projets visant à garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées, en réalisant les travaux de mise en accessibilité nécessaires sur les équipements accueillant du public, la voirie et les espaces publics. Il s'agit également de proposer des actions pour changer les regards portés sur le handicap, de développer l'accès à tout pour tous et contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

Elles répondent ainsi aux objectifs de développement durable 2015-2030, dont **13 des 169 cibles font explicitement ou indirectement référence aux personnes handicapées** dans 4 domaines en particulier, l'aménagement urbain, la lutte contre les inégalités, l'éducation et l'accès au travail.

La concertation avec les personnes concernées par le handicap est au cœur de l'action de la ville et de la communauté d'agglomération. Les commissions pour l'accessibilité, communale et intercommunale sont des lieux d'information et d'échanges sur la situation et les besoins des personnes handicapées dans la cité, elles se réunissent 3 fois par an. Aux réunions des commissions, s'ajoutent les groupes de travail « accessibilité », au cours desquels les services recueillent **l'expertise d'usage**

des personnes directement concernées pour une accessibilité facile à vivre, utile à tous.

Les objectifs de l'année 2023 s'inscrivent dans la **continuité de l'action engagée depuis plusieurs années dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée** de la ville et de la communauté d'agglomération. La priorité est donnée aux équipements dits de proximité, **les groupes scolaires** pour la ville et **les médiathèques** pour la communauté d'agglomération. Les espaces publics et la voirie font l'objet d'interventions de maintenance ou de requalification qui prennent en compte les exigences de l'accessibilité pour tous.

ACTIONS 2023

L'Accessibilité

- **Ecole élémentaire Pierre et Marie** : démarrage des travaux de mise aux normes accessibilité à l'été 2023.
- **Rénovation globale du groupe scolaire Trianon**, engagée en 2022 et qui se poursuit en 2023, en intégrant la mise en accessibilité du site (installation d'un ascenseur, création de rampes d'accès, aménagement d'un sanitaire adapté, ...)
- **Mise en accessibilité de la médiathèque de Lons** : travaux réalisés en régie par les agents de la collectivité pour l'aménagement d'un sanitaire
- Des études ont été réalisées en 2023 **pour programmer les interventions « accessibilité » des exercices 2024 à 2026.**

→ CHIFFRES

Le bilan de la convention 2019-2022 avec le FIPHFP

• Sur la période 2019-2022, 30 agents en situation de handicap ont été recrutés et 9 apprentis accueillis pour leur formation. 47 agents ont pu être maintenus dans l'emploi grâce à un reclassement pour raisons de santé et 62 aménagements de postes ont été réalisés pour les mêmes raisons. Enfin, les agents sourds ont pu être accompagnés professionnellement avec 43 heures de traduction en Langue des Signes Française.

L'accessibilité des groupes scolaires à Pau

• Depuis 2020, la ville de Pau a engagé des travaux de mise en accessibilité sur les groupes scolaires. A ce jour, 8 d'entre eux sont accessibles : Bosquet, Les Lauriers, Les 4 Coins du Monde, Les Fleurs, Arc-en Ciel, Jean Sarrailh et les écoles maternelles Bouillierce et Nandina-Park

En 2023, des travaux sont en cours sur les 3 groupes scolaires Pierre et Marie Curie, Trianon et Marancy et des études sont réalisées sur les 5 groupes scolaires Buisson, Hippodrome, Lapuyade, Marca et Nandina Park (école élémentaire).

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Poursuite des travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public et en particulier sur la ville de Pau :

- Groupe scolaire Pierre et Marie Curie : 2^{ème} et dernière phase de travaux
- Groupe scolaire Léon Say : mise en accessibilité de la cour de l'école élémentaire
- Groupe scolaire Hippodrome et maternelle Lapuyade

Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par la requalification de voirie ou la maintenance.

Poursuite des actions d'inclusion.

• Poursuite des **travaux de requalification de voirie** engagés en 2022 : le quartier de la Monnaie, Batsalle et le pôle d'échange multimodal de la Gare de Pau.

• Programmation d'interventions de maintenance sur voirie incluant l'accessibilité des trottoirs et des passages piétons.

• Aménagement et mise en accessibilité du parking Bourbaki, de la place du Foirail, des rues Galos et Bonado.

L'inclusion

Les formations « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on ?

• Initiées en 2019 se poursuivent **en 2023, à raison de 6 sessions cette année** : une journée pour mieux comprendre les enjeux de la loi du 11 février 2005 et déconstruire les représentations sur le handicap. La mission handicap intervient également dans les services à la demande des responsables pour accompagner les agents dans leur pratique professionnelle en direction d'usagers en situation de handicap. **En 2023, les agents des écoles Trianon, les 4 Coins du Monde, Phoebus et Les Fleurs, les directeurs et directeurs adjoints des accueils périscolaires** ont bénéficié de cet accompagnement ainsi que les agents du service surveillance de la voie publique et de la cellule réglementation et marchés. Les agents du service périscolaire bénéficient par ailleurs d'un accompagnement renforcé depuis 2018 pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires.

• 6 séances de Cinéma différence ont été organisées en 2023. **Ces séances sont gratuites, ouvertes à tous publics et adaptées pour permettre à toute personne, quel que soit son handicap, d'y assister.** Elles permettent de rassembler une centaine de spectateurs valides et en situation de handicap.

A l'instar de ce qui est proposé pour le cinéma, l'organisation du concert « L'Histoire de Babar » sur le mode « inclusif », en mai 2023, a permis à près de 30 personnes en situation de handicap, mental, cognitif ou psychique, d'assister à ce spectacle.

• La convention pluriannuelle avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** a été renouvelée en février 2023. **Au 1^{er} janvier 2023, le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 11,92% pour la ville et de 7,09% pour la communauté d'agglomération.**

• **Mars Attaque** : Outre les actions « classiques » de sensibilisation aux handicaps proposés par les associations Valentin Haüy, UNADEV, Sourds Malentendants et Amis du Béarn, le point fort du mois de la lutte contre les discriminations en 2023 a été l'accueil de l'exposition « **Différent is beautiful** » sur la Place Clémenceau. Cette exposition a connu un fort retentissement dans la presse, les médias et réseaux sociaux. **Son intention : mettre la société face au handicap, inviter à questionner notre regard et celui de la société sur les différences.**

• **L'Accueil de Loisirs les Fraisiers**, ouvert aux enfants ordinaires et extraordinaires du 31 juillet au 25 août 2023, a accueilli quotidiennement 36 enfants en moyenne. 44% des enfants inscrits présentaient un handicap.

• **Le rapport d'activité 2022** de la commission communale et intercommunale pour l'accessibilité est mis en ligne sur le site **www.pau.fr**



PERSPECTIVES 2024

Livraison du bâtiment de l'école Marancy élémentaire, bâtiment éco-conçu.

UNE POLITIQUE SPORT ET ÉDUCATION ACTIVE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les 20 bâtiments scolaires et 70 équipements sportifs s'inscrivent dans la stratégie « neutralité carbone 2040 ».

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique est plus que jamais une priorité de nos politiques territoires et de notre direction.

L'objectif indexé est de réduire de 10% les consommations d'énergie d'ici 2024 et de 40 % d'ici 2050 dans l'ensemble des établissements sportifs et éducatifs.

ACTIONS 2023

- Livraison en 2023 du bâtiment de l'école Marancy maternelle : un bâtiment entièrement éco-conçu qui permet notamment de se passer de climatisation
- Re-végétalisation des cours d'école
- Piscines : Travaux pour baisse de la consommation énergétique notamment sur le Stade Nautique : en juillet 2023, réinstallation de la roue récupératrice de chaleur, après travaux. Cette roue permet de réutiliser la chaleur du bâtiment en temps réel, tout en renouvelant son air ambiant.
- L'école maternelle Arc-en-Ciel a été raccordée au réseau de chaleur urbain en 2023.

- Accueil de loisirs Les Fraisières, géré en régie directe : ouvert désormais sur les vacances scolaires de février, en plus de juillet-août.
- Formation des électromécaniciens, avec pour objectif d'économiser 30% sur le Stade Nautique et Péguilhan.
- EFAP Junior : dispositif éducatif, sportif et culturel qui s'adresse aux enfants de Pau ayant entre 10 et 17 ans. Au 1er juillet 2023, le dispositif d'inscription a été entièrement dématérialisé pour faciliter les démarches des familles et éviter des trajets inutiles vers le Complexe de Pelote où se situe les bureaux du service.
- Programme « écolo en herbe » : en partenariat entre la ville de Pau et la Section Paloise, les 26 ambassadeurs de 13 sites périscolaires se sont rendus au mois de mai 2023 au Domaine de Sers. Ils ont participé à des animations autour de la biodiversité, animées par des agents périscolaires et les joueurs de la Section Paloise Mickaël Capelli et Elliott Roudil.

Quelques indicateurs + focus sur une action

Focus : démarche respectueuse de la santé humaine et de l'environnement dans les stades.

Depuis 2019, l'agglo Pau Béarn Pyrénées développe une démarche de bonnes pratiques, d'entretien des terrains de sport, en développant dans les stades des démarches respectueuses de la santé humaine et de l'environnement. Le dispositif déployé compile performance élite et éco responsabilité.

FONCTIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET LA GESTION DE LA FLOTTE DES VÉHICULES

ACTIONS 2023

Actions phares

- Acquisition de 10 véhicules utilitaires et 2 minibus électriques
- Achat et remplacement annuel d'un PL Euro6
- Achat laveuse au bioéthanol

Autres Actions

- Transeco station carburant : la Transeco box permet de mesurer le volume exact entrant en cuve, Contrôler la température de livraison, évaluer les soucis qualités du carburant, traiter avec précision le carburant sur des problématiques mesurables, élévation de cétane, abaissement du TLF durant l'hiver, élévation de ses qualités détergentes.
- Mise en place de la navette électrique pour le déplacement des agents
- Borne rechargeable sur les candélabres (parking CTM)

- Borne rechargeable parkings RIVES DU GAVE et PIANO
- Prêt d'un vélo électrique durant 1 mois pour inciter les agents à utiliser ce déplacement
- PDA, chaque année un challenge pour gagner 1 vélo électrique pour le service qui adhère à ce déplacement

→ CHIFFRES

- 116 vélos dont 112 VAE
- 22 VL VUL électriques
- 2VL hybrides

Ces chiffres sont en constante augmentation car comme nous l'impose la loi LOM voici vers quoi nous évoluons depuis le 01/01/2022 en termes de verdissement de la flotte :

- 10 % à partir du 01/01/2022
- 20% à partir du 01/01/2024
- 35 % à partir du 01/01/2027
- 50% à partir du 01/01/2030

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

- Accompagner les Directions opérationnelles et les communes membres de la CAPBP dans la mobilisation des moyens financiers destinés au développement durable
- Pour une meilleure structuration du partenariat, mettre en place des conventions pluriannuels avec les partenaires institutionnels.

ACTIONS 2023

L'année 2023 constitue la troisième année de mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat et les EPCI du Grand Pau (Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de commune de Luy de Béarn, Communauté de Commune Nord Est Béarn).

Dans ce le cadre de ce partenariat, **l'Etat a apporté un soutien financier de près de 3,5 M€ pour soutenir la mise en œuvre de 13 opérations** s'inscrivant totalement ou en très grande partie sur une démarche de développement durable. Il est à remarquer que la majeure partie de ces opérations portent sur des projets de rénovation énergétique lourde.

- Une participation active de la CAPBP aux réunions et aux groupes de travail mis en place dans le cadre du SRADDET ;
- La finalisation du volet territorial des fonds européens 2021-2027. Ce volet territorial contractualisé avec la Région à l'échelle du Grand Pau permettra à la CAPBP **de bénéficier d'une enve-**

loppe de crédits FEDER de près de 3,5 M€. Cette enveloppe ne pourra être fléchée que sur de projets prenant en compte les exigences de développement durable.

- La finalisation d'un nouveau contrat pluriannuel entre les EPCI du Grand Pau et la Région Nouvelle Aquitaine : signé pour une période de 3 ans, le contrat de développement et de transition figure parmi les principaux outils proposés par la Région pour favoriser les objectifs identifiés dans le cadre de la feuille de route Néo terra et du SRADDET.

En ce qui concerne le territoire de la CAPBP, le premier plan d'action du contrat de développement et de transition identifie 25 opérations qui feront l'objet d'un partenariat financier avec la Région.

... PERSPECTIVES 2024

L'accent sera mis sur l'optimisation des possibilités offertes en matière de cofinancement des opérations liées à la transition durable, par le **programme opérationnel FEDER-FSE et par le Fonds Vert.**





UNE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES ENGAGÉE ET RÉSILIENTE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

1- Un Plan de déplacements des agents en amélioration constante

Le plan de déplacements des agents de la CAPBPB, de la Ville et du CCAS de Pau est en place depuis 2020. Très incitatif, il évolue en fonction des possibilités fixées par le Gouvernement.

Mis en œuvre en 2022, le **Forfait mobilités durables**, qui a remplacé l'indemnité kilométrique vélo évolue en 2023, en étendant notamment, les moyens de transports éligibles.

Le forfait mobilité durable est réglementaire et consiste en une aide financière pour les agents ayant choisi d'abandonner l'autosolisme pour leurs trajets domicile/travail, au profit du vélo, du covoiturage, de la trottinette électrique, du mono-roue, du gyropode, etc.

De 200 €, le montant de la participation évolue forfaitairement :

- 100 € pour 30 à 59 jours d'utilisation
- 200€ pour 60 à 99 jours d'utilisation
- 300 € pour 100 jours et plus d'utilisation

ACTIONS 2023

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la Collectivité prend en charge 75 % au lieu de 50 % auparavant, des frais d'abonnement de transport en commun et de

→ CHIFFRES

- 201 agents ont bénéficié de l'indemnité transports (agglo et ville) en 2022.
- 287 agents ont demandé le Forfait mobilités durables (agglo et ville) en 2023.

Pour l'année 2023 (en cours), 638 agents ont à ce jour fait une demande afin de bénéficier du forfait mobilités durables.

Des activités sportives pour prendre soin des agents

Soucieuse du bien-être des agents, la Collectivité a mis en place depuis plusieurs années des activités extra-professionnelles à destination des agents.

Des activités sportives gratuites sont proposées tous les jours au sein des structures municipales et encadrées par des animateurs de la direction Sports et éducation.

Il est prouvé que pratiquer une activité sportive est bénéfique en termes de santé physique et mentale et aide à réduire le stress et l'anxiété. Faire du sport augmente la confiance en soi, peut améliorer la qualité du sommeil et renforce les relations sociales entre collègues.

Dans la continuité de ces activités, la Collectivité a mis en place le Défi sports, une grande rencontre où toutes les directions sont invitées à s'affronter autour d'activités sportives. Après une première édition en 2022, ce sont près de 200 agents, soit 15 équipes et 13 directions qui étaient réunis

autour du rugby, du mollky, du tennis de table et d'un escape game conçu par la direction Mobilités et espaces publics.

En plus de faire participer un maximum d'agents, toutes directions confondues, le Défi sports est un événement organisé en interne, en utilisant les ressources et le savoir-faire des équipes.

location de vélos pour les trajets domicile-travail des agents.

2- Des activités sportives pour prendre soin des agents

Soucieuse du bien-être des agents, la Collectivité a mis en place depuis plusieurs années des activités extra-professionnelles à destination des agents.

Des activités sportives gratuites sont proposées tous les jours au sein des structures municipales et encadrées par des animateurs de la direction Sports et éducation.

Il est prouvé que pratiquer une activité sportive est bénéfique en termes de santé physique et mentale et aide à réduire le stress et l'anxiété. Faire du sport augmente la confiance en soi, peut améliorer la qualité du sommeil et renforce les relations sociales entre collègues.

Dans la continuité de ces activités, la Collectivité a mis en place le **Défi sports**, une grande rencontre où toutes les directions sont invitées à s'affronter autour d'activités sportives. Après une première édition en 2022, ce sont près de **200 agents, soit 15 équipes et 13 directions** qui étaient réunis autour du rugby, du mollky, du tennis de table et d'un escape game conçu par la direction Mobilités et espaces publics.

En plus de faire participer un maximum d'agents, toutes directions confondues, le Défi sports est un événement organisé en interne, en utilisant les ressources et le savoir-faire des équipes.

PERSPECTIVES 2024

En 2024, année Olympique, la direction Sports et éducation proposera un défi sport sous forme d'olympiade.

3- Une Politique d'insertion dynamique

Acteur incontournable de l'emploi et notamment de l'insertion, la Collectivité accueille tous les ans des étudiants en stage, des services civiques et des apprentis.

Dans ce cadre, le service Insertion, mobilité et évolution professionnelle met en **œuvre la politique d'insertion de la Collectivité en faveur de la jeunesse et à destination des publics les plus éloignés de l'emploi**. Une attention particulière est portée sur le respect des engagements pris en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.



UNE COMMUNICATION ET UNE ANIMATION ÉVÉNEMENTIELLE INVESTIES DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Direction communication animation événementielle accompagne les services dans

- **La communication des actions et l'organisation de manifestations en lien avec le développement durable ;**

- **L'application des principes d'éco-conception** au plus large panel possible de communications et à la conception de manifestations de la Ville de Pau et de la CAPBP :

- Limitation des aplats de couleurs et des polices d'écritures gourmands en encre ;

- Limitation de la consommation de papier par l'optimisation des textes, la pagination et la communication digitale ; Papiers certifiés PEFC ou FSC, partiellement ou entièrement recyclés ;

- Réutilisation de supports (non datés) ;

- Optimisation du poids des fichiers en ligne ;

- Protocole : approvisionnement auprès de prestataires locaux, carafe et vaisselle réutilisables...

- Manifestations : matériel économe en énergie (toutes les lumières événementielles sont des LEDS), réutilisation de décors, matériaux recyclés, plages horaires des illuminations de Noël réduites, socles panneau-tiques réutilisés au moins 2,5 fois avant renouvellement...

ACTIONS 2023

Actions phares

- Création d'une identité visuelle pour la Stratégie Neutralité carbone Stand pour la journée mondiale de l'eau et campagne de communication sur les économies d'eau

- Campagne de communication "Cultivons Pau + vert" et nouvel agenda trimestriel nature et jardin

- Accompagnement déploiement Tribio et campagne de communication en fin d'année
- Plan de communication agriculture durable : portraits en ligne, exposition, visites à la ferme, plaquette...

- Création d'une identité visuelle pour l'élaboration du prochain Plan Climat

- Plan de communication nouveau défi anti-gaspi

- Plan de communication du nouveau défi "1 mois sans voiture"

- Stand à la Foire de Pau sur le thème "construire la ville de demain"

Autres actions

- Communication chantiers : Réseau de Chaleur, assainissement, aménagements de placettes...

- Communications du quotidien sur les déchets, les incivilités liées à la propreté, les jardins...

- Accompagnement du défi biodiversité d'Ecocène

- Inauguration du Pôle d'échanges multimodal

→ CHIFFRES

En 2022, sur 1229 demandes de stage reçues, la Communauté d'agglomération, la Ville et le CCAS de Pau ont accueilli 571 stagiaires.

38 Services civiques ont été accueillis dans les services.

16 CAE/PEC (dispositif destiné aux personnes éloignées de l'emploi) essentiellement des personnes en situation de handicap

... PERSPECTIVES 2024

- Accompagnement du 2nd festival des transitions

- Budget prévisionnel : inclus par les services demandeurs dans leurs enveloppes projets



DES ACTIONS FORTES SUR L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES AGENTS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les différentes études sur l'impact climatique des équipements numériques démontrent que l'étape de fabrication est celle ayant le plus d'impact. Dès lors, la Direction du Numérique a choisi en 2023 de démultiplier ses démarches associées aux fournitures d'équipements autour de :

- 1- Le développement du reconditionné dans ses marchés publics ;
- 2- La limitation dans la dotation ;
- 3- L'allongement de la durée de vie de ses équipements.

ACTIONS 2023

1- Adapter les marchés publics pour intégrer la composante de sobriété numérique

Le marché principal en matière de fourniture d'équipement, notifié en 2023, intègre un lot spécifique au matériel reconditionné pour faciliter les réponses par des entreprises du secteur du réemploi. En outre, ce marché a intégré des exigences au niveau de l'indice de réparabilité dès que cela était possible. Enfin, le critère environnemental a également été noté dans le jugement des offres.

Cette démarche va ainsi pouvoir **aider la collectivité à respecter les prérogatives de l'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui introduit l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées**. Cette loi a été précisée par décret en 2021 fixant à 20% les dépenses en équipements informatiques (téléphones portables, copieurs, ordinateurs, etc.)

2- Limiter le nombre d'équipements en production

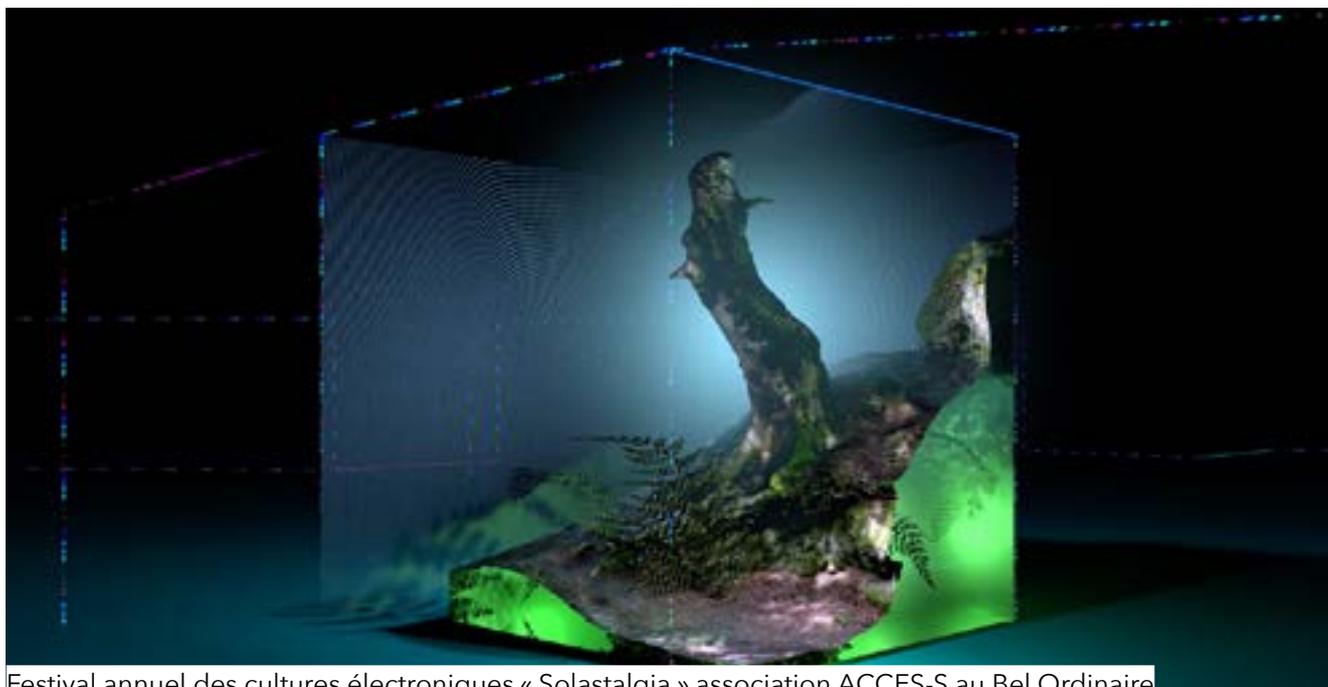
Au niveau des dotations, la Direction du Numérique s'est engagée dans une posture raisonnée quant

aux équipements de ses agents et élus. A titre d'exemple, la Direction du Numérique a **réduit le déploiement des doubles écrans** aux seuls métiers le nécessitant (Ex. : comptables manipulant des données entre différents logiciels). Elle a également choisi d'**adapter les configurations de ses dotations** selon les besoins de ses utilisateurs (Ex. : PC hautes performances, PC portable, PC fixe, etc.). Enfin, elle a allongé ses politiques de renouvellement de matériel en ne changeant un smartphone que dans l'année de son 6^{ème} anniversaire, et un ordinateur portable dans l'année de son 8^{ème} anniversaire.

3- L'allongement de la durée de vie du matériel informatique, une nécessité devenue réalité quotidienne

Un travail spécifique est mené sur les unités centrales dont les performances ne permettent plus de travailler efficacement. En lieu et place d'un renouvellement du PC, un **remplacement du disque dur** (avec passage en SSD) ou un rajout de barrettes de mémoires vives sont proposés.

En outre, les PC portables voient l'autonomie de leurs batteries diminuer au fil des cycles de recharge. Lorsqu'une batterie ne tient plus la charge, il est privilégié **l'achat d'une batterie de remplacement**. Cette stratégie de réparation se voit déclinée en amont au niveau des achats. En effet, les commandes de matériels suivent une **logique de gamme homogène** afin de constituer un stock de pièces détachées lorsque le matériel ne sera plus utilisable. Au niveau des smartphones et tablettes, plus aucune dotation n'est effectuée sans la présence d'une **coque de protection** et d'un **verre trempé** sur l'écran. Cette stratégie permet d'augmenter la résistance aux chocs, chutes et rayures.



Festival annuel des cultures électroniques « Solastalgia » association ACCES-S au Bel Ordinaire

L'INSCRIPTION DE LA TRANSITION CLIMATIQUE ET SOCIALE DANS LES DÉMARCHES AUX POLITIQUES CULTURELLES

La Direction Culture a intégré, au sein de son projet de direction, un axe transversal relatif à la transition climatique (enjeu carbone/ limite des impacts/ sobriété) et sociale (s'assurer que par l'art et la culture, chaque personne puisse être touchée et concernée par cet enjeu).

En quoi la place de l'art peut-elle être orientée en direction du défi de reformulation du monde qui nous est proposé ? Cette problématique irrigue désormais l'ensemble des actions et programmations culturelles, dans toutes les disciplines : spectacle vivant, programmation événementielle, formation artistique, arts visuels, patrimoines culturels, lecture et l'audiovisuel.

ACTIONS 2023

Par exemple, en 2023, le Bel Ordinaire - centre d'art contemporain - a proposé des expositions ayant convoqué le sujet des transitions :

- « Les Géants d'Acier » tout d'abord, exposition par laquelle l'artiste Maxime Voidy s'est penché sur l'aménagement du territoire, la préservation du patrimoine et les questions environnementales qui sont au cœur de sa pratique artistique.
- « Edenworld » : par cette exposition, le collectif d'artistes a puisé dans les potentiels de l'image dans l'espoir de déconstruire la suprématie de la vision humaine et de reformuler **La sensibilisation des partenaires culturels à la question des transitions**

La politique culturelle fédère par ailleurs les partenaires culturels du territoire (établissements publics, associations) afin de les impliquer dans la démarche de transition, qu'il s'agisse de la manière d'organiser un événement ou du message délivré par une action culturelle.

Par exemple, en 2023, l'association ACCES-S a dédié son festival annuel des cultures électroniques à la question du développement durable. Intitulée « Solastalgia », l'exposition traite de la peur liée aux changements engendrés par la crise climatique chez les individus (éco-anxiété) et du rôle que l'art numérique peut jouer dans cette crise existentielle.

Les quelques actions mises en œuvre

- les quantités de programmes imprimés sont systématiquement limitées,
- les programmations d'artistes de proximité sont privilégiées, ou lorsque les artistes viennent de plus loin, une vigilance est apportée quant au mode de transport retenu,
- des expositions susceptibles d'interpeler les visiteurs sur la notion de transition sont programmées,
- au sein de « Trajectoires », dispositif d'Education Artistique et Culturelle de la CAPBP, 17 actions sont proposées aux élèves de la primaire jusqu'au lycée. Ces actions, animées par des médiateurs au sein du temps scolaire, concernent par exemple les déchets, les écosystèmes du jardin ou l'éveil à la nature,
- une incitation à recourir aux modes de déplacements doux est proposée aux spectateurs ou visiteurs d'établissements culturels.

En matière de transition sociale enfin, les actions de médiation culturelle irriguent l'ensemble de la programmation. L'une des actions les plus emblématiques est « Cultur'en Bus », un dispositif par lequel les personnes en situation d'isolement vivent un moment culturel privilégié grâce à un accompagnement spécifique.



LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE, VOILET CLIMAT-AIR-ENERGIE (TE-CAE).

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le label Territoire Engagé Transition Ecologique, volet Climat-Air-Energie (TE-CAE), déclinaison française du label européen European Energy Award, est porté en France par l'Ademe. Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue des politiques énergie-climat mais également un moyen de reconnaissance de l'engagement des collectivités labellisées. Il est aujourd'hui constitué de deux volets :

- **Climat-Air-Energie** pour lequel la Ville et l'Agglomération de Pau sont labellisées « 2 étoiles »,
- **Economie Circulaire** pour lequel l'agglomération est labellisée « 1 étoile ».

Le niveau de label est attribué en fonction des performances de la collectivité en matière de **stratégie, de pilotage technique et politique, de moyens humains et financiers alloués, et bien sûr des résultats obtenus.**

La Ville et l'Agglomération de Pau avaient obtenu en 2017 la note de 37.9 %, et ont candidaté en 2022 **au renouvellement de leur labellisation avec une note de 45 %**, soit une progression de 7 points sur un référentiel qui s'est renforcé pour intégrer les évolutions réglementaires.

Réunie en novembre 2022, la Commission Nationale a renouvelé la labellisation de l'agglomération et de la Ville de Pau, avec une **remise officielle en présence de toutes les collectivités labellisées en mai 2023 à Bordeaux, lors des assises de la Transition Energétique.**

Ce référentiel servira en particulier pour construire la grille d'évaluation du nouveau Plan Climat et guidera le choix des indicateurs à prioriser.

MISE EN PLACE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER).

PERSPECTIVES 2024

Début d'année 2024, le SPASER sera mis en place dans la collectivité. Ce document, construit en collaboration avec les services, a **pour but d'améliorer nos achats en matière de développement durable.** Il proposera des outils efficaces qui rendront nos achats plus responsables tant sur le plan social qu'environnemental. Il est composé d'axes, d'objectifs, d'actions et d'indicateurs de suivi.

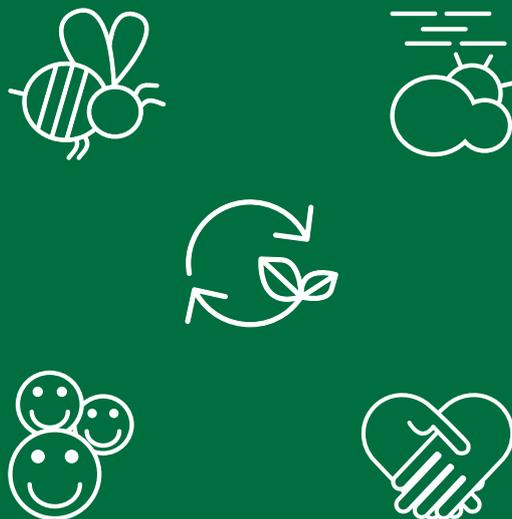
Les 3 axes du SPASER sont :

- **Axe 1** : Pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé
- **Axe 2** : Vers une politique d'achat plus inclusive

- **Axe 3** : L'innovation et la performance de la commande publique

De plus le **SPASER possède une « boîte à outils »** qui permettra aux utilisateurs de trouver les moyens pour appliquer les recommandations du SPASER à leurs marchés. Il est composé notamment d'un listing de clauses et critères opérants, de liens vers des guides, des rappels sur les différentes lois en lien avec le développement durable. Grâce aux différents indicateurs de suivi, un bilan des actions menées sera présenté chaque fin d'année.







Direction Développement Durable et Déchets

Ville de Pau / Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

39 avenue Larribau 6400 Pau

Tél : 05 59 14 64 30

www.pau.fr

PAU Capitale
humaine
VILLE & AGGLOMÉRATION